

le snesup

**Staps : une mobilisation
à élargir et à amplifier**

**Formation : l'État
ne prête qu'aux riches**

**L'impasse. Comment Macron
nous mène dans le mur**



Coentim Lechart.21.

Présidentielle 2022
**Imposons l'avenir de l'enseignement supérieur
et de la recherche dans le débat**



Publié à l'initiative de l'IR.FSU

La Laïcité à l'École Pour un apaisement nécessaire

sous la direction de Paul Devin

Préface de Nicolas Cadène

Conclusion de Benoît Teste

19,00 €

en vente sur le site de l'Institut de recherches

<http://institut.fsu.fr>

« Ceux qui dénoncent le prétendu renoncement de l'école n'accusent pas seulement les enseignantes et enseignants d'irresponsabilité ou d'aveuglement, mais de complaisance idéologique avec l'islamisme. L'accusation est d'une gravité extrême puisqu'elle affirme qu'une partie du corps professoral serait capable par lâcheté de se soumettre aux impératifs d'une idéologie qui prône les intolérances et les violences les plus extrêmes à l'égard d'hommes, de femmes et d'enfants.

Nous constatons, au contraire, dans les discours d'enseignantes et enseignants, dans leurs pratiques professionnelles, dans leurs actions collectives, que l'affirmation du principe de laïcité ne fait l'objet ni de dissensions majeures ni de renoncements généralisés.

Très rares sont celles et ceux qui ne sont pas convaincus de l'absolue nécessité de la laïcité pour permettre à l'école de transmettre les savoirs dans le respect de la liberté de conscience et dans l'exigence d'un jugement construit par la raison. Si nous devons poser un élément premier pour caractériser la réalité de la laïcité scolaire aujourd'hui, ce serait d'affirmer l'existence de ce consensus. »

« Les visions outrancières du séparatisme sont loin de servir et de soutenir la mission d'éducation aux valeurs de la République et de la démocratie. Au contraire, elles empêchent de faire face aux difficultés que suppose, au quotidien, le projet d'une éducation centrée sur l'exercice d'une liberté centrée sur le jugement raisonné. Cette perspective éducative de construction du jugement par les savoirs et la culture commune requiert la patience de la pédagogie. Il ne s'agit pas de nier les entraves auxquelles les enseignantes et enseignants peuvent avoir à faire front mais de leur donner leur juste place et d'en analyser objectivement l'ensemble des fondements. »

« Puisqu'il s'agit d'éduquer, la détermination ne se confond pas avec la virulence du propos et l'ardeur de la polémique : dans la lettre qu'il adressait aux instituteurs à l'occasion de la mise en œuvre de la loi de 1882 qui rendait l'enseignement primaire obligatoire, Jules Ferry leur recommandait à la fois de "ne pas froisser" et de "parler hardiment". »

SOMMAIRE

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 4

ACTUALITÉS 6

- 25 000 retraité·es dans la rue le 2 décembre
- Luttés dans les bibliothèques
- Urgence pour l'hôpital public, désastre sanitaire en cours
- Lutte contre les violences faites aux femmes : 80 000 personnes mobilisées du 20 au 27 novembre
- Staps : une mobilisation à élargir et amplifier pour obtenir un « plan d'urgence et de rattrapage »

DOSSIER 9

- **Présidentielle 2022** : imposons l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le débat

MÉTIER 18

- **Mutuelle** : 15 euros pris en charge par l'employeur, un bonus ?

FORMATION 19

- **Trouvermonmaster.gouv.fr** : une plate-forme pour une sélection renforcée

MONDES UNIVERSITAIRES 20

- **Le rôle des conseils centraux** au sein des universités

SERVICE PUBLIC 22

- **Médicaments** en rupture de stock
- Entretien avec **Sandrine Villemont**, formatrice en IFSI

ÉCONOMIE 24

- « Nobel » 2021 en économie : il faut augmenter les bas salaires
- **Formations du supérieur** : l'État ne prête qu'aux riches !

INTERNATIONAL 26

- Une nécessité de garde-fous sur la digitalisation de l'éducation
- **Liberté académique** : le singulier en majesté

ENTRETIEN 28

- **Julien Rivoire**, porte-parole d'Attac France

ÉGALITÉ FEMME-HOMME 30

- **Plans d'égalité professionnelle** des établissements de l'ESR

LIVRES 31

- **L'Impasse. Comment Macron nous mène dans le mur**, de Guillaume Duval



Anne Roger, secrétaire générale,
et Philippe Aubry, secrétaire général adjoint

Contre la haine et le mépris, la solidarité et l'humanité

Le 24 novembre dernier, vingt-sept migrants perdaient la vie dans la Manche, au large de Calais, à la suite du naufrage de l'embarcation à bord de laquelle ils espéraient rejoindre la Grande-Bretagne pour trouver des conditions de vie supportables et dignes. Vingt-sept personnes, des hommes, des femmes et une enfant avec leurs histoires de vie personnelles et uniques sans autre perspective que de fuir leur pays pour survivre.

Des milliers d'autres se sont retrouvées parquées entre Pologne et Biélorussie, privées de leur liberté de circuler et victimes de traitements inhumains, en attendant que les dirigeants européens et biélorusses daignent prendre des décisions. Au moins quinze d'entre elles sont mortes de cette attente. Les droits humains fondamentaux y sont bafoués chaque jour.

Autre fait, même mépris de la solidarité, même déni de l'humanité. Alors que certains pays occidentaux atteignent des taux de couverture vaccinale dépassant largement les 50 % de la population ayant reçu une deuxième dose, et qu'ils sont entrés de plain-pied dans la campagne de la troisième dose, d'autres peinent à délivrer massivement une première dose. Cette inégalité vaccinale est révélatrice de chacun pour soi et constitue de plus un non-sens sanitaire. Comment oublier qu'aucun pays ne sera à l'abri du virus et de ses différents variants tant que l'ensemble de la population mondiale ne sera pas vaccinée ou ne pourra se faire vacciner. Les profits économiques avant tout ? La levée des brevets des vaccins s'impose pour sauver des milliers de vie. Le vaccin doit devenir un bien public mondial.

Alors que la solidarité est indispensable pour affronter l'avenir, certain·es candidat·es déclaré·es à l'élection présidentielle n'en finissent pas de manier les provocations et mensonges visant à diviser, et à renforcer le sentiment de supériorité. D'autres soufflent sur les braises et les idées d'extrême droite gagnent du terrain. Face à cette politique de rejet de l'autre et de repli sur soi qui favorise la montée des populismes et de l'extrême droite, et à l'aube d'une nouvelle année qui sera décisive pour l'avenir de notre pays, le SNESUP-FSU rappelle la nécessité de l'accueil et de la solidarité internationale mais également de faire de l'éducation et de la recherche des remparts contre la diffusion de ces idées nauséabondes.

Le 18 décembre, Journée internationale des migrants, sera une nouvelle occasion de le rappeler.

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : www.snesup.fr

Directrice de la publication : Anne Roger

Responsables de la communication :
Hervé Christofol, David Helbert

Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique
et secrétariat de rédaction :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

Impression, maquette et routage :
Compédit Beauregard, 61600 La Ferté-Macé

Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9, 11, 13, 14,
15, 16, 17 : Corentin Lecourt/SNESUP

À Lille, la mobilisation contre l'EPE(x) se traduit dans les urnes

Du 8 au 10 novembre 2021, les personnels et étudiant-es de l'établissement public expérimental (EPEX) lillois, fusion de l'université et de quatre écoles, votaient pour élire les conseils centraux. Si les deux listes issues de l'équipe sortante – et pro-EPEX – sont majoritaires au CA, les listes « Pour une alternative à l'EPEX », soutenues par la FSU, la CGT et SUD et issues de la mobilisation conduite contre l'EPEX, obtiennent un résultat remarquable. Nous totalisons 1 045 voix sur les trois collèges du CA (contre 1 266 à la liste majoritaire) et sommes en tête en collèges B (40,1 %), Biatss (23,2 %) et doctorant-es (seul-es en lice). Surtout, par rapport à 2017, nos listes en collèges A et B doublent le score des listes SNESUP-FSU. Parallèlement, les étudiant-es ont, contrairement aux précédents scrutins, majoritairement voté pour les listes syndicales opposées à l'EPEX (UNEF et Solidaires-FSE). L'opposition à l'EPEX se trouve donc sérieusement renforcée dans les conseils.

La mobilisation contre l'EPEX, qui s'était notamment matérialisée par l'organisation d'un référendum, si elle ne nous a pas permis d'éviter sa mise en place, s'est prolongée dans les urnes au même titre que tout le travail syndical déployé depuis quatre ans. Par ailleurs, la dynamique intersyndicale et collective engagée a permis de remobiliser des collègues et d'en attirer de nouvelles-eux.

S'agissant enfin du vote en ligne, la participation n'augmente que dans les collèges A (+ 5,7 points) et étudiant-es (+ 2 points) par rapport au scrutin à l'urne de 2017. Elle recule même en collèges B (- 2,3 points) et surtout Biatss (- 6,5 points), des chiffres qui nous rappellent que le vote par Internet n'est pas une solution miracle et que les personnels sont inégaux face à celui-ci.

Le conseil syndical d'établissement du SNESUP-FSU à l'université de Lille (bientôt remplacée par l'Université de Lille)

Pour en savoir plus : fsu.univ-lille.fr et le blog de campagne : alternative-ulille.blogs.tedomum.net.

Nouvelles élections à Nantes en novembre



Un an et demi seulement après les dernières élections à l'université de Nantes, la création d'un établissement expérimental, imposée contre l'avis des personnels de l'université, a provoqué de nouvelles élections en novembre. Le calendrier hyper contraint a été dicté par l'I-Site Next « remporté » par l'université de Nantes et les établissements partenaires (dont l'École centrale de Nantes) : le jury international se réunissant mi-janvier, il fallait que l'équipe présidentielle soit en place le 1^{er} janvier 2022. Avec un arrêté électoral paru le 15 octobre, des listes à déposer avant le 10 novembre (avec une semaine de congés juste avant), des circonscriptions et des règles électorales largement bouleversées par la construction d'un nouvel établissement dérogeant au Code de l'éducation, la nécessité d'associer les sections syndicales de plusieurs établissements... la construction de listes intersyndicales relevait du challenge. Défi presque impossible, mais finalement relevé, grâce à la mobilisation d'équipes militantes et de collègues nantais-es attachés-es à la construction d'une voix alternative. Nous avons donc déposé des listes « Ensemble pour le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche », portées par l'intersyndicale FSU-CFDT-FO, et comprenant des non-syndiqué-es, ainsi que des syndiqué-es CGT et SUD à titre individuel.

La complexité des nouvelles règles et l'arbitraire dans leur mise en application a conduit à l'invalidation de deux de nos listes, ce qui a créé l'indignation parmi les candidat-es. La campagne a été réduite à une semaine, rendant presque impossible la discussion de nos idées avec les collègues des différents établissements composantes. Nous avons fait face à une campagne de labourage par la présidente sortante, qui, ayant pu anticiper les délais, a fait le tour de tous les services, laboratoires et composantes, vantant notamment une hausse des primes des Biatss, votée fort à propos lors d'un très récent conseil d'administration...

Dans ces conditions, la liste de la présidente (« Notre université demain », NUD) ne pouvait qu'emporter les élections. Ce qui s'est vérifié : NUD obtient 5/6 sièges chez les professeur-es et 3/5 chez les Biatss. Les listes « Ensemble » remportent la majorité en rang B : 4/6 sièges, plus 1 siège rang A et 1 siège Biatss. Le dernier siège Biatss va à l'UNSA-SNPTEs. Bien que les sièges syndicaux soient en baisse par rapport aux dernières élections, les premiers retours des collègues de l'université et des autres établissements sont cependant très positifs : les sièges obtenus par « Ensemble », au CA comme au CAC, sont interprétés comme un signe d'espoir. Nos résultats ouvrent la possibilité de poursuivre les batailles menées dans les conseils centraux, de continuer à porter la voix des collègues, de leur rendre compte des débats. Ils montrent aussi qu'un certain nombre de collègues, et notamment plus de la moitié des enseignant-es et maître-ses de conférences, ne se résolvent pas à la casse de l'université.

La section SNESUP de l'université de Nantes

Renouvellement des conseils centraux des facultés de lettres, sciences et médecine

Une intersyndicale, alliant la FSU (SNESUP, SNCS, SNASUB, SNEP), la CGT, SUD et des collègues sympathisants, a pu déposer des listes aux conseils centraux et conseils facultaires, et cela dans la plupart des collèges.

La baisse du corps électoral par rapport à 2017 (approximativement 2 % en A, plus de 10 % en B, 4,5 % en T) est un bon indicateur des pertes de postes subies. Le vote était électronique, géré par une entreprise privée (Neovote). Si la participation est en hausse chez les enseignants et chercheurs, elle stagne pour les Biatss.

La majorité sortante (« Réunis ») emporte les conseils centraux en faisant le plein de voix en médecine, et briguera donc la présidence. Mais elle est mise en difficulté dans le conseil de la faculté de sciences, où elle est devancée par une liste dissidente (« Agissons ») menée par l'ancien doyen, un ex-« Réunis », qui dénonce l'exercice autoritaire du pouvoir au niveau universitaire lors du dernier mandat.

Malgré une campagne électorale courte (vacances, pont), nos listes sont parvenues à maintenir globalement leur corps électoral et notre collectif intersyndical devient avec ses 29 élus (dont 5 militants SNESUP) la troisième force de notre université derrière « Réunis » (ex-majorité) et « Ensemble » (SGEN).

Le conseil de la faculté de médecine se distingue des autres conseils par une liste unique provenant de l'ex-majorité (« Réunis ») pour les collèges A et B et, malgré cette absence de choix, par un taux de participation très élevé (de l'ordre de 77 %, contre 60 % en lettres et en sciences). Dans cette faculté, le système est actuellement verrouillé, au point d'empêcher toute expression démocratique. Les collègues de médecine ont cependant exprimé clairement leur mécontentement par un taux particulièrement élevé de votes blancs (17 % en A, 25 % en B contre 2 à 6 % de blancs dans les autres facultés).

Nathalie Larrourou et Thomas Tully, élu-es à la CFVU

À Bordeaux, participation en hausse au scrutin

L'UB regroupe quatre secteurs disciplinaires (sciences et technologies, santé, droit-éco-gestion, lettres et sciences humaines) issus des anciennes universités Bordeaux 1, 2 et 4 qui ont fusionné en 2014.

Le président sortant (et actuel président de la CPU), Manuel Tunon de Lara, ne se représentait pas après deux mandats à la tête de l'UB (plus deux autres comme président de Bordeaux 2). La majorité sortante était menée par Dean Lewis, actuel VP RH et ex-président de Bordeaux 1 avant la fusion.

Dans les collèges enseignants, nous présentions, comme il y a quatre ans, des listes « Pour une université démocratique et solidaire » (PUDS) soutenues par la FSU (SNESUP et SNCS) et la CGT (FERC-SUP et SNTRS).

Cette année, le scrutin avait lieu par voie électronique. La participation augmente substantiellement (au CA, de 49 % à 69 % dans le collège A, de 45 % à 60 % dans le collège B, de 42 % à 51 % dans le collège C, et de 6 % à 9 % chez les étudiants).

Dans le collège A, la liste PUDS obtient 28,3 % (-0,2) et conserve ses deux sièges.

Dans le collège B, nous ratons la majorité pour 11 voix (49,4 %, contre 52,5 % au précédent scrutin), et perdons les deux sièges du bonus majoritaire.

Au conseil académique (CFVU et commission recherche), les résultats sont plus contrastés, quelques sièges perdus à une voix près, mais des succès significatifs dans des secteurs où nous étions absents auparavant (notamment droit-éco-gestion et lettres et sciences humaines).

Malgré la perte de justesse de la majorité dans le collège B, 634 collègues (+ 135) nous ont témoigné leur confiance, et un collectif élargi et prometteur s'est constitué dans cette campagne.

La défense des emplois statutaires a été un des thèmes importants de cette campagne. La semaine précédant le scrutin, le comité technique a d'ailleurs voté à l'unanimité (SNPTES, CGT, CFDT, FSU) pour la troisième année consécutive contre le plan de gestion des emplois présenté par la présidence.

Serge Czajkowski, secrétaire de section de l'université de Bordeaux



25 000 retraité·es dans la rue le 2 décembre

L'appel à manifester pour les pensions, la santé et les services publics, le 2 décembre à Paris, émanant du Groupe des 9, a largement été entendu par des retraité·es de tout le pays, mais aussi par des actif·ves.

Par **HERVÉ LELOUREC**, membre du secteur Retraité·es

Après les mobilisations nationales et unitaires coordonnées par les départements les 31 mars et 1^{er} octobre dernier, le Groupe des 9 – c'est-à-dire les neuf organisations syndicales et associatives de retraité·es, dont le SNESUP fait partie à travers la FSU et la Fédération générale des retraités de la fonction publique (FGR-FP) – appelait tous les retraités et toutes les retraitées du pays, mais également les actifs et actives, à manifester le 2 décembre à Paris pour les pensions, la santé et les services publics.

UNE MANIFESTATION RÉUSSIE

Malgré une nouvelle vague de la pandémie et les difficultés d'acheminement, la détermination était présente et c'est un succès de l'unité permanente du Groupe des 9. Vingt-cinq mille personnes – pas seulement des retraité·es – étaient présentes dans le cortège qui s'est élancé de la place Denfert-Rochereau pour rejoindre l'esplanade des Invalides, montrant la solidarité et la communauté d'intérêt là où le pouvoir cherche à diviser.

La FSU et le SNESUP-FSU étaient bien représentés pour exiger avec les autres organisations :

- la revalorisation des pensions, et non pas un pourboire de 100 euros aux plus miséreux pour solde de tout compte (c'est valable aussi pour les salaires des personnes en activité) ;
- la défense et l'amélioration du système de santé et de protection sociale (c'est une revendication aussi pour les personnes non encore retraitées) ;
- des services publics (outils indispensables de solidarité pour toutes et tous, à la retraite ou non) répondant aux besoins.

ACTIVITÉ DE NOTRE SECTEUR RETRAITÉ·ES

Une réunion organisée en visioconférence le 16 novembre a permis

à des camarades de Nantes et de Toulouse de présenter l'action dans leur département, qui rencontre une bonne participation des retraité·es, et dont nous pourrions nous inspirer. L'accent a été mis sur l'intérêt à rester adhérent·e au SNESUP-FSU même à la retraite. Si l'activité syndicale change alors en traitant des sujets perçus comme moins directement liés à nos métiers, elle n'en reste pas moins importante. Par ailleurs, dans la perspective du congrès FSU de janvier 2022, les participant·es ont discuté de la demande (faite unanimement par la section fédérale des retraités) d'un secteur fédéral FSU santé et protection sociale pour être efficace dans un domaine particulièrement attaqué par les gouvernements successifs. Une partie de la discussion a aussi concerné la nécessité pour le SNESUP de préciser nos revendications en matière de santé (personnels, structuration...) afin de mettre un terme aux déserts médicaux et à la casse de l'hôpital public, particulièrement mis en évidence par la pandémie de Covid-19.

Une autre réunion a eu lieu le 2 décembre, juste avant la manifestation. Il a été décidé de rechercher dans chaque département une ou un camarade qui ferait le relais d'information entre le national et le local.

Enfin, en étroite collaboration avec le secteur Situation des personnels du SNESUP-FSU, nous répondons aux nombreux collègues qui ont des questions, un problème à régler, un litige concernant leur retraite, présente ou à venir. La FAQ va être réactualisée au vu du caractère récurrent de certaines questions. ■

DISPARITION DE MARC LE DISERT

Notre ami et camarade Marc Le Disert, qui avait, durant des années, été un militant très engagé au sein du SNUIPP et de la FSU et avait accepté d'assumer la responsabilité du secrétariat général de la FGR-FP, est décédé le 2 décembre. Marc était très humain. Il bataillait contre la maladie depuis des mois et est parti trop tôt, à 68 ans, nous plongeant dans une immense tristesse.

Le SNESUP-FSU transmet ses condoléances à son épouse et à toute sa famille.

La FSU et le SNESUP-FSU étaient bien représentés.

Jean-Claude Garric (à gauche), ancien secrétaire général du SNESUP-FSU, et Hervé Lelourec, membre du secteur Retraité·es, lors de la manifestation du 2 décembre à Paris.



© Snesup

Luttes dans les bibliothèques

Que ce soit pour défendre des personnels contractuels menacés de non-renouvellement, pour de meilleures rémunérations ou contre une précarité galopante, les personnels de bibliothèque sont actuellement en lutte sur plusieurs campus.

Par **BÉATRICE BONNEAU**, secrétaire nationale du SNASUB-FSU, et **PIERRE HÉBERT**, secrétaire national du SNASUB-FSU

A Paris 8, c'est pour défendre des collègues contractuels, menacés de non-renouvellement de manière incompréhensible, que les personnels sont en grève depuis trois semaines. Ils et elles ont rassemblé plus de 1 000 signatures sur leur pétition de soutien.

À la bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG), la grève a débuté une semaine plus tard mais dure depuis deux semaines déjà. Les deux grands sujets concernent le maintien des services support au sein de la bibliothèque et les rémunérations. Ainsi, le président de Paris 3, sans dialogue sur la question, a décidé de déplacer les postes du service immobilier en central, et menace les postes RH. Il a aussi supprimé les bons de vêtements (215 euros annuels), opté pour des montants très faibles

au titre du Rifseep et diminué nettement les rémunérations des heures de soirée pour ouvrir la bibliothèque (jusqu'à 22 heures, six jours par semaine). Le président de Paris 3 devait se déplacer sur site au début du mouvement mais a préféré annuler et refuse depuis le dialogue.

Enfin, le grand équipement documentaire (GED) du campus Condorcet est censé ouvrir malgré un nombre de postes très faible et une précarité galopante. Les personnels ont décidé d'une journée de grève le 7 décembre pour obtenir des postes de titulaire, une prime annuelle et une compensation financière liée au nouveau règlement du temps de travail.

Tous ces personnels défendent le service public, luttent contre la précarité et pour une meilleure rémunération. Il est important que, dans chaque établissement, nous apportions un soutien visible à ces mobilisations et que nous manifestations notre solidarité (en particulier via les caisses de grève). ■



Rassemblement devant la bibliothèque Sainte-Geneviève (BSG).

Tous ces personnels défendent le service public, luttent contre la précarité et pour une meilleure rémunération.

Urgence pour l'hôpital public, désastre sanitaire en cours

Le 4 décembre dernier, une journée nationale d'action s'est déroulée à l'appel de près de 70 organisations associatives, syndicales et politiques pour demander un plan d'urgence pour l'hôpital public, seule garantie d'un accès à des soins de qualité pour toutes et tous.

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

La FSU appelait au rendez-vous du 4 décembre. Une manifestation a eu lieu à Paris et des actions locales, départementales ou régionales ont également été organisées. Malgré une météo capricieuse, la manifestation parisienne a rassemblé environ 6 000 personnes avec comme mot d'ordre la défense de l'accès – menacé malgré l'abnégation des personnels – à une santé de qualité et de proximité. Fermetures de lits, de services, en particulier d'urgence et de SMUR mais aussi en psychiatrie, en chirurgie, en médecine, en soins de suite ont été dénoncées. La dérive vers le secteur privé, conséquence du laisser-faire actuel, avec des conséquences dramatiques pour l'accès aux soins (dépassements d'honoraires, frais administratifs mais aussi recul de la proximité), a également été pointée du doigt. La situation actuelle des hôpitaux est catastrophique. Elle augmente les souffrances des malades, des personnes en situation de handicap, et provoque une sur-

mortalité. Le renoncement aux soins s'accroît. Les revendications des personnels sont les suivantes :

- un choc d'attractivité pour les personnels, par une vraie reconnaissance salariale, par une amélioration de leurs conditions de travail, mais aussi en leur permettant de travailler conformément à leur éthique, ce qui suppose de les écouter et de réformer la gouvernance, c'est-à-dire de changer les systèmes de fonctionnement et de management basés sur des critères de performance et de rentabilité. Pas de soins sans humanité !
- un vaste plan de formation, de recrutement et la titularisation des contractuel·les ;
- la réouverture de tous les lits et services fermés et des ouvertures à la hauteur des besoins ;
- l'établissement d'une vraie démocratie sanitaire unissant personnels et usagers-citoyens.

Les moyens financiers suffisants doivent en être donnés par une modification du projet de loi de financement de la Sécurité sociale 2022. ■

Lutte contre les violences faites aux femmes : 80 000 personnes mobilisées du 20 au 27 novembre

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

Il y a urgence à déployer le plan national de lutte dans tous les établissements.

À l'appel de #NousToutes (60 organisations signataires dont la FSU), 80 000 personnes se sont mobilisées sur plus de 60 manifestations organisées sur le territoire pour dire stop aux violences sexistes et sexuelles (VSS), qu'elles se déroulent dans la sphère privée ou professionnelle. Une belle réussite au moment où la question des VSS s'invite malheureusement régulièrement dans l'actualité par le biais de nouvelles affaires. Dans l'ESR, une soixantaine de personnes se sont notamment rassemblées le

25 novembre à l'appel de l'intersyndicale (CGT, SUD, SNESUP-FSU) et d'organisations devant l'École normale supérieure (ENS) de Lyon, pour dénoncer l'inaction de la direction alors que 27 agressions sexuelles ont été constatées au sein de l'école dans un rapport de l'Inspection générale de l'éducation. Ces mobilisations ont été l'occasion pour le SNESUP-FSU de rappeler que le plan national de lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans l'ESR publié fin octobre par le MESRI ne peut rester lettre morte et qu'il y a urgence à le déployer dans tous les établissements. ■

Staps : une mobilisation à élargir et amplifier pour obtenir un « plan d'urgence et de rattrapage »

Par **ANNE ROGER**, secrétaire générale

Le 24 novembre, les Staps s'étaient donné rendez-vous à l'appel du SNEP-FSU et du SNESUP-FSU pour une journée d'action locale et nationale. À Paris, conférence de presse le matin pour un état des lieux et une analyse détaillée et argumentée (avec retombées dans la presse locale et nationale) et rassemblement devant l'Assemblée nationale avec prise de parole de 10 députés de trois groupes parlementaires (PS, PCF et LFI) – dont Marie-George Buffet, ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports – ont rythmé la journée. Participaient également à la journée parisienne, l'Anestaps et des collègues des UFR Staps de Rennes, Bobigny, Chambéry, Le Mans, Marne-la-Vallée, Paris, Lyon, Saclay et Rouen.

Simultanément, des mobilisations locales ont donné lieu à des rassemblements et/ou des audiences par les recteurs. À Rouen, 200 personnels et étudiant·es ont ainsi accompagné une délégation au rectorat. À La Réunion, 300 personnes se sont également mobilisées. À Limoges, des actions ont été menées pour concrétiser l'ouverture d'un master et l'allocation de moyens pérennes. À Chambéry, un courrier exposant les besoins et demandant une entrevue au recteur a été envoyé. Les collègues de Font-Romeu ont quant à eux tenu une AG et préparé un courrier demandant les moyens nécessaires pour continuer à faire tourner les formations. Des assemblées générales et des mobilisations ont également été organisées à Nanterre, Marne-la-Vallée et Lyon, malgré la surcharge de travail et le manque de dynamique collective dans certaines composantes. De nombreux Staps ont exprimé leur solidarité avec ce mouvement et leur souhait de pouvoir construire localement et nationalement d'autres actions avec les mouvements Staps oubliés, Urgence pour les Staps et Staps en lutte (messages



Anne Roger, secrétaire générale du SNESUP-FSU, Marie-George Buffet, députée et ancienne ministre de la Jeunesse et des Sports, et Pascal Anger, secrétaire national du SNEP-FSU, devant l'Assemblée nationale le 24 novembre.

de solidarité d'Orléans, Amiens, Limoges, Reims, Valenciennes, Évreux, Nanterre, Créteil, Font-Romeu, Montpellier, Tarbes, Lille, Clermont, Saint-Étienne, Marseille, Bordeaux, Nancy, Besançon, Strasbourg, Metz, la Guadeloupe, Grenoble, Caen, Avignon, Nantes, Toulouse-III, Brest, Poitiers, Nîmes...). La suite ? Tirer le fil du « jour du dépassement », qui correspond à la consommation des heures statutaires d'enseignement (sans les heures complémentaires et les vacataires) rapportée au besoin total des maquettes et des semaines/jours d'enseignement. Les Staps de Rouen et de Marne-la-Vallée ont ainsi déjà calculé qu'ils atteignaient ce jour mi-décembre ! Pour Orléans et Le Mans, il sera atteint mi-janvier. Une nouvelle assemblée générale de tous les Staps avant les vacances de Noël permettra de faire le bilan et de fixer les axes des actions à venir. ■



Présidentielle 2022

Imposons l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le débat

En ce mois de décembre, les candidatures à l'élection présidentielle sont quasiment toutes connues ; des désignations ont été faites par les partis, des candidat-es se sont déclaré-es, l'actuel locataire de l'Élysée ne l'a pas encore fait officiellement mais réalise depuis un moment son autopromotion tandis que sa majorité n'a d'autre solution que de se resserrer derrière lui pour continuer à exister. Malheureusement, les préoccupations des citoyens restent largement absentes des débats et des médias qui se focalisent sur les questions de sécurité et d'immigration dans un contexte où les idées d'extrême droite gagnent dangereusement du terrain. Pour l'heure, les problématiques et le devenir de l'enseignement supérieur et de la recherche n'ont pas droit de cité... Ils sont pourtant fondamentaux pour le futur en termes d'enjeux sociaux, politiques, économiques, environnementaux et sanitaires.

Le pouvoir en place laisse les universités dans un piteux état. Le gouvernement a repris les mêmes recettes qui, depuis la loi LRU de 2007, dégradent les conditions d'études et de travail, accentuent la précarité, développent la bureaucratie, affaiblissent le service public, remettent en cause les libertés académiques et condamnent la recherche française au déclin. Mais il a passé le braquet supérieur pour pousser l'ESR vers un modèle néolibéral assumé et le développement du secteur marchand et des intérêts privés en son sein.

Dans ces conditions, un débat sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche doit absolument se tenir à l'occasion des élections.

Le SNESUP-FSU a décidé d'ouvrir ce débat à travers ce dossier.

La première partie est consacrée à l'état des lieux et au bilan du quinquennat Macron sur trois axes : le durcissement de l'accès à l'enseignement supérieur et aux savoirs, le décrochage de la recherche publique et les attaques de l'indépendance de la recherche, des statuts nationaux et de la démocratie universitaire.

La deuxième partie rappelle, organisées en dix thématiques, les principales revendications du SNESUP-FSU pour rompre avec les orientations actuelles et faire émerger des alternatives porteuses d'avenir et d'espoir pour la jeunesse. ■

Présidentielle 2022 : bilan du quinquennat et état des lieux

Les conséquences des politiques des différents gouvernements qui se sont succédé depuis une quinzaine d'années sont désastreuses pour l'enseignement supérieur et la recherche. Le quinquennat qui prendra fin en avril 2022 porte une lourde responsabilité en la matière, le président de la République et ses ministres n'ayant fait qu'accélérer ce mouvement en s'en prenant notamment au statut général de la fonction publique.

Par le **BUREAU NATIONAL**

Loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) avec la mise en place de la plate-forme Parcoursup bientôt suivie de celle de la plate-forme Trouver mon master prévue pour la rentrée 2022 (cf. p. 19), ordonnance du 12 décembre 2018 relative « à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur », mise en place de la stratégie Bienvenue en France introduisant la possibilité d'augmentation des droits d'inscription des étudiant·es extracommunautaires dès la rentrée 2019 et loi de programmation de la recherche (LPR) publiée le 24 décembre 2020 : le gouvernement actuel, représenté par la ministre F. Vidal, n'a pas chômé en matière de destruction du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR). Les réformes imposées contre l'avis des personnels et sans moyens dans les Instituts universitaires de technologie, dans le cadre des études de santé (PASS et L.AS) et celui de la formation des enseignant·es, complètent la liste des mesures délétères conduites sous le quinquennat d'E. Macron. À ce triste tableau, il faut ajouter les saillies opportunistes et les accusations outrancières contre les libertés académiques d'une ministre totalement délégitimée auprès de la communauté universitaire et le coin enfoncé dans l'indépendance de la recherche. Ce quinquennat a résolument fait le choix de faire basculer l'ESR dans un nouveau modèle.

DURCISSEMENT DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET AUX SAVOIRS

Le quinquennat a été clairement marqué par le choix de généraliser la sélection plutôt que de rendre possible une réelle augmentation du nombre de places dans les formations du supérieur pour faire face au boom des naissances des années 2000 et permettre la réussite de toutes et tous. La loi ORE (Parcoursup) renforce le tri social et se solde par une baisse du taux de satisfaction de leurs vœux chez les jeunes. Cet outil, que le ministère souhaite dupliquer pour l'accès aux

masters dès la rentrée 2022, a augmenté le nombre de filières en tension et laisse nombre de bacheliers sur le carreau sans aucune proposition de poursuite d'études. Depuis 2017, l'enseignement supérieur a accueilli près de 150 000 étudiant·es supplémentaires et cette augmentation devrait se poursuivre sur le même rythme pour les cinq années à venir.

Cette année, plus de 18 % des lycéennes et lycéens n'ont pas trouvé de place dans l'enseignement supérieur faute de moyens pour les y accueillir ; 82 % d'entre elles et eux dénoncent une plate-forme de sélection Parcoursup stressante et 62 % la jugent injuste. Le SNESUP-FSU dénonce quant à lui la sélection organisée à l'entrée de la licence via cette plate-forme sur la base d'algorithmes opaques pour remédier à l'insuffisance des capacités d'accueil et au désengagement de l'État concernant le financement des formations publiques. En outre, cette année encore, des milliers de licencié·es n'ont pas trouvé de place dans le master de leur choix, ni même dans ceux de leur université, faute de places. En effet, entre 2017 et 2020, alors que le nombre d'inscriptions en licence a progressé de 15 %, les capacités d'accueil en master, après avoir drastiquement chuté entre 2016 et 2017 à la suite de la réforme de l'accès en master, n'ont progressé que de 2 %. Cette sélection accrue est encore renforcée par l'instauration de droits d'inscription différenciés pour les étudiant·es étrangers hors Union européenne dont les montants ont été multipliés par quinze en licence, master et doctorat. L'enseignement supérieur est pourtant une des missions universalistes de la France et l'accueil d'étudiant·es étrangers est une chance pour notre culture, notre économie et la paix entre les peuples.

L'hybridation des formations, c'est-à-dire la mise en place d'enseignements à la fois à distance et sur site, s'est massivement développée durant le confinement. Sa généralisation est une aubaine pour le gouvernement et une solution moins onéreuse que la construction des six universités nécessaires à l'accueil des bacheliers. Alors que le confinement a montré que le recours effréné aux outils numériques affecte, d'une part, la relation enseignant·e-étudiant·e, le processus d'appren-

Le quinquennat a été clairement marqué par le choix de généraliser la sélection plutôt que de rendre possible une réelle augmentation du nombre de places dans les formations du supérieur.



tissage et/ou les conditions d'études et, d'autre part, le métier d'enseignant, sa qualification et les conditions de travail et de vie, le gouvernement persiste dans cette voie. Les appels à projets largement dotés se multiplient sur le thème de l'hybridation des formations. Les campus connectés deviennent le nouveau concept à la mode. L'objectif implicite est d'augmenter la « productivité » par la baisse du taux d'encadrement plutôt que d'investir à la hauteur des besoins de la jeunesse dans un plan pluriannuel de construction de bâtiments et de recrutement massif de personnels titulaires.

Durant ce quinquennat, la volonté politique a été de former les jeunes en réponse aux seuls intérêts et attentes des entreprises. Dans ce cadre, la marchandisation des savoirs s'accélère, faisant la part belle aux formations privées. Les diplômes tendent à devenir des juxtapositions de certifications et les « compétences » prennent désormais le dessus sur les connaissances. Le découpage des diplômes en blocs de compétences, l'individualisation des parcours ou encore l'approche par compétences deviennent des principes de structuration des diplômes. Il ne s'agit plus de former des citoyen·nes éclairés et critiques mais plutôt des individus polyvalents, prêts à l'emploi et « flexibles ».

Dans un contexte généralisé de crise de recrutement des métiers enseignants, le quinquennat qui s'achève a mis en œuvre une énième réforme

de la formation des enseignantes, qui détruit, atomise et vassalise cette formation. Le nombre d'heures de formation a été diminué drastiquement, les équipes universitaires ont été largement dessaisies des contenus des maquettes, la démocratie des INSPÉ comme composantes universitaires est niée, les étudiant·es sont destinés à être des moyens d'emploi corvéables en tant que contractuel·les en responsabilité de classe avant le concours. Rien dans cette « réforme » ne réalise les objectifs annoncés : renforcer l'attractivité des métiers, améliorer la formation et l'harmoniser à l'échelle du territoire.

DÉCROCHAGE DE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET ATTAQUES DE L'INDÉPENDANCE DE LA RECHERCHE

La recherche n'a pas été mieux lotie que les formations, malgré des discours de F. Vidal qualifiant les efforts financiers consentis d'« historiques ». Tandis que les crises environnementale et sanitaire ont montré la nécessité de pouvoir s'appuyer sur les résultats d'une recherche publique, indépendante et suffisamment financée, les mesures prises depuis 2017 ont poursuivi les attaques contre la recherche en France. La loi de programmation de la recherche (LPR) pour les années 2021 à 2030 ne permettra pas le rattrapage nécessaire tout en poursuivant les politiques qui ont échoué depuis vingt ans. La programmation bud-

Durant ce quinquennat, la volonté politique a été de former les jeunes en réponse aux seuls intérêts et attentes des entreprises.

gétaire prévue ne permettrait d'atteindre en 2030 que 0,80 % ou 0,85 % du PIB pour la recherche publique, toujours loin de l'objectif de 1 %. La généralisation des appels à projets met en péril la liberté de recherche par son pilotage thématique et organise l'extinction du statut de la fonction publique (FP) en consacrant le financement par des « ressources propres » qui rend impossible le recrutement de titulaires, y compris sur des fonctions pérennes.

Malgré les effets d'annonce de la ministre sur le budget de l'ESR, les conditions d'emploi et de travail des personnels se sont encore dégradées durant le dernier quinquennat. Alors que les effectifs étudiants ont continué d'augmenter fortement (+ 9,6 % entre 2015 et 2020), l'emploi scientifique est tombé au plus bas depuis 2006 (68 500 titulaires en 2017) puis a stagné, et le taux d'encadrement a lui aussi chuté. La précarisation dans notre ministère s'est accentuée. Le nombre de vacataires, d'enseignant-es contractuel-les et de contrats LRU, aux charges d'enseignement plus lourdes, a nettement augmenté. Cela traduit des choix locaux guidés par une gestion de la pénurie d'enseignant-es. La LPR ne prévoit pas de plan pluriannuel pour l'emploi scientifique titulaire à la hauteur des besoins. Au contraire, dans la droite ligne de la loi de transformation de la FP votée en 2019, elle introduit de nouvelles voies de recrutement contractuel, notamment les chaires de professeur junior et les CDI de mission, accentuant inévitablement la précarité dans l'ESR.

Sur le terrain, entre leur laboratoire et leurs cours, les enseignant-es-chercheur-ses sont de plus en plus tiraillé-es entre la fragmentation de leur activité et des temporalités du travail tendues par l'explosion de leurs missions, les amenant à trouver des stratégies parfois à la limite du burn-out pour résoudre leur « équation temporelle », véritable méta-activité.

ATTAQUE FRONTALE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU CODE DE L'ÉDUCATION ET DE LA DÉMOCRATIE UNIVERSITAIRE

Dans leur offensive pour amoindrir les droits des salarié-es et la rémunération de leur travail, E. Macron et ses ministres s'en sont tout particulièrement pris au statut général de la FP. Basé sur un principe de carrière, il préserve le fonctionnaire de l'arbitraire administratif et des pressions économiques, il participe à la neutralité du secteur public et à la recherche du bien commun contre les intérêts particuliers. La mandature présidentielle a déconstruit méthodiquement le statut et, en son sein, la cohérence du système de rémunération basé sur les grilles indiciaires (loi de transformation de la FP et LPR). La dévaluation des traitements par le gel du point d'indice appauvrit celles et ceux qui ne bénéficient pas d'une promotion. Les masses budgétaires dégagées sont employées à répondre aux demandes

catégorielles avec force communication, la plupart du temps sous forme d'indemnitaire collectif ou de primes individuelles, fragilisant ainsi la protection sociale. Les rémunérations plus individualisées et opaques font perdre son sens à la construction d'ensemble des grilles indiciaires de la FP. À terme, cette politique conduit à la baisse du montant des retraites des fonctionnaires alors que le taux de remplacement est comparable entre fonctionnaires et salarié-es du privé. Elle se conjugue parfaitement avec les objectifs de diminution des « dépenses » de retraites du projet de réforme abandonné en 2020 à la suite des larges mobilisations qu'il avait suscitées.

Engagée depuis 2007, la restructuration du paysage universitaire et du fonctionnement des établissements s'est accélérée durant le quinquennat, notamment par le biais de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur ». Elle illustre la volonté politique de construire des structures gigantesques échappant au contrôle des personnels et des usagers et elle a permis des expérimentations dont il sera difficile de se sortir. Celles-ci, permettant de déroger au Code de l'éducation concernant les statuts, vont dans le sens d'un renforcement de l'autonomie des établissements et des logiques de gouvernance inspirées par le *new public management*, dont nous savons qu'elles peuvent déstabiliser les personnels tout en remettant en cause le service public (France Télécom ou La Poste). Si le principe de convention territoriale des regroupements (loi du 22 juillet 2013) est en apparence maintenu, il devrait laisser place dans les faits à une prépondérance territoriale des établissements publics expérimentaux, au détriment des autres établissements de l'académie ou de la région notamment en matière d'investissements d'avenir.

Les conséquences sont désastreuses : recul démocratique, accroissement du fossé entre décideurs et acteurs de la recherche et de la formation, président-es pouvant être élu-es et reconduites à vie, concentration des financements de la recherche sur les seuls périmètres labellisés I-Site/Idex, appauvrissement des initiatives hors périmètre d'excellence et fracturation des collectifs de recherche, mise en place d'une formation à deux vitesses, nouvelle dégradation des conditions de travail et d'études avec mobilité forcée ou contrariée, perte du sens du métier et explosion de l'emploi contractuel au détriment de l'emploi statutaire.

Face à ces constats, le SNESUP-FSU ouvre le débat sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche. Il continuera à agir pour une autre loi pour la recherche, pour une recherche indépendante et répondant aux enjeux et pour des conditions de travail et d'études de qualité. ■

La LPR pour les années 2021 à 2030 ne permettra pas le rattrapage nécessaire tout en poursuivant les politiques qui ont échoué depuis vingt ans.

Les 10 propositions du SNESUP-FSU

1

Des formations publiques émancipatrices, gratuites et accessibles à toutes et tous

Pour le SNESUP-FSU, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur, lieu d'émancipation par les savoirs, de vie sociale et de développement de l'esprit critique, reste une impérieuse nécessité. Concrètement, il s'agit de viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur et 25 % de diplômés de master.

Cela passe par :

- des formations publiques, gratuites et accessibles à tous et toutes et avec un haut niveau de qualification ;
- une augmentation de capacités d'accueil tenant compte des aspirations des bacheliers ;
- la garantie de l'accès de droit dans les parcours de master compatibles avec

son parcours de licence, à commencer par ceux de son établissement lorsqu'ils existent ;

- des taux d'encadrement harmonisés vers le haut afin d'offrir les mêmes conditions de réussite à chaque étudiant-e ;
- une remontée de la dépense moyenne par étudiant-e en université (10 110 euros en 2019, inférieure de 8 % par rapport à 2014) pour converger vers celles des STS (14 270 euros) et CPGE (15 710 euros) ;
- la garantie d'une formation à et par la recherche dès le premier cycle ;
- un accès possible des salarié-es et demandeur-ses d'emploi aux études supérieures avec prise en compte de leur expérience ;
- un programme de construction de logements Crous et une allocation universelle pour chaque étudiant-e pour subvenir dignement à ses besoins. ■

2

Des formations visant la double finalité : poursuite d'études et insertion professionnelle

Le SNESUP-FSU défend le principe de la double finalité pour les formations universitaires : poursuite d'études ET insertion professionnelle.

Cela passe par :

- un équilibre entre connaissances scientifiques, compétences transversales et compétences professionnelles qui sont nécessaires pour évoluer dans une carrière professionnelle ;
- un diplôme pensé dans sa cohérence globale qui garde son caractère universitaire par la garantie, dès les premières années de licence, d'un adossement de la formation à la recherche ;
- une formation par et à la recherche permettant l'acquisition d'un bagage théorique suffisant, développant l'esprit critique, et basée sur des travaux impliquant une démarche de recherche ;
- la mise en valeur de l'apprentissage collectif ;
- un niveau de qualification reconnu à toutes et tous les diplômé-es ;



- le refus de tout outil d'individualisation et de traçage des apprentissages tel que le portfolio. ■

3

Des formations sur site en présence et une augmentation du taux d'encadrement

Pour le SNESUP-FSU, la démocratisation de l'accès au savoirs et la réussite des étudiant-es passent nécessairement par :

- un taux d'encadrement ne dépassant pas 20 étudiant-es par enseignant-e ou enseignant-e-chercheur-se (EC) titulaire ;
- un plan de construction de véritables campus universitaires publics qui travaillent en synergie et permettent d'offrir au plus grand nombre une proximité d'accès à des universités de plein exercice ;

- un plan de recrutement massif des agent-es sous statut de fonctionnaire, nécessaire pour pouvoir accueillir chaque bachelier-ère dans la filière de son choix et assurer une stabilité de l'encadrement ;

- le maintien et le développement de l'enseignement en présence d'enseignant-es titulaires. L'enseignement à distance doit rester l'exception. L'enseignement en présence n'est en effet pas un luxe et ne doit pas le devenir. Il ne doit ni être réservé aux formations sélectives ni à celles et ceux qui

pourraient se le payer ;

- des outils numériques qui ne peuvent être ni imposés ni utilisés pour remettre en cause les libertés pédagogiques, et qui ne doivent pas gommer les spécificités disciplinaires (sorties sur le terrain, TP...);

- des conditions d'utilisation ou les chartes d'usage des médias numériques qui ne contraignent pas la liberté d'expression et respectent le RGPD. ■



(avec une augmentation de plus de 119 % en sciences), le SNESUP demande la fin de la politique actuelle de gel des postes, et la republication automatique des postes libérés.

4

Un recrutement et un budget à la hauteur des besoins

Alors que la loi de programmation de la recherche (LPR) prévoit le financement de plus de 15 000 précaires supplémentaires, le SNESUP demande la création de 6 000 postes de titulaires par an tous corps confondus pendant dix ans, afin de retrouver un taux d'encadrement décent ; ce qui représente un effort de 7 800 millions d'euros à l'horizon 2030. Parmi ces recrutements, 27 000 titulaires sont nécessaires afin de réduire les 6 millions d'heures complémentaires effectuées chaque année. Dans un premier temps, dès 2022, 7 500 créations permettraient de réduire de moitié les inégalités de dotation entre les établissements.

Alors que le taux de départ à la retraite dépassera les 3 % à la fin du prochain quinquennat

Afin de permettre ces embauches, un investissement dans la formation des futur-es enseignant-es et enseignant-es-chercheur-ses est indispensable. La création d'un millier de postes de doctorant-es contractuel-les pendant sept ans est ainsi indispensable, avec un recrutement en tant que titulaire au plus proche de la thèse.

- Le SNESUP-FSU demande la mise en place d'un vaste plan de titularisation des précaires employé-es pour répondre à des besoins pérennes.

- Le SNESUP-FSU revendique une augmentation du budget du programme 150 de la Mires de 2 milliards d'euros (hors immobilier). C'est seulement dans ces conditions que les objectifs de la Stranes – 2% du PIB, que le SNESUP demande à l'État de financer – pourront être respectés. Ce plan d'investissement doit s'accompagner d'un programme de réhabilitation et de construction immobilières. ■

5

Une recherche indépendante et un financement pérenne et suffisant

Le SNESUP-FSU rappelle l'exigence de l'indépendance de la recherche scientifique, ne négligeant pas de thématiques, d'objets ou de disciplines, et suivant des méthodes rigoureuses et validées collectivement.

- Il défend une augmentation du financement récurrent qui doit être largement prioritaire et réparti équitablement entre les établissements et au sein des établissements.

- Il demande la remise à plat du crédit d'impôt recherche (CIR) assorti d'une obligation de recrutement de scientifiques et mieux orienté vers les PME-PMI, actuels

vecteurs d'innovation et d'embauche des doctorant·es.

- Il rappelle la nécessité d'une réduction des obligations statutaires de service d'enseignement à 125 hTD pour les EC et 250 hTD pour les enseignant·es, ainsi que des heures supplémentaires d'enseignement, pour dégager du temps effectif de recherche.

Cette réduction doit être accompagnée de recrutements statutaires d'enseignant·es-chercheur·ses et de chercheur·ses. La recherche doit pouvoir se dérouler sereinement dans un temps long, au contraire de la course à l'utilité immédiate, à la rentabilité et à la recherche et la gestion des financements sur appels à projets. ■



6

Une formation des enseignant·es qui redonne du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices

Pour lutter contre le désinvestissement, les risques psychosociaux et préserver la formation des générations futures, il est urgent de redonner du pouvoir d'agir aux acteurs et actrices de la formation. Le SNESUP-FSU

continue de défendre les conditions d'une véritable formation des enseignant·es universitaire et professionnelle, c'est-à-dire :

- la sécurisation des parcours des étudiant·es par le biais d'un financement des études sans contrepartie de service (« prérecrutements » au sens de la FSU) ;
- la constitution d'équipes de master MEEF recrutées sur des critères et selon des procédures universitaires de détermination des profils de poste ; des moyens pour former et faire exister des équipes plurielles ; le respect des conditions universitaires

d'élaboration des maquettes : c'est aux équipes de master de les élaborer

en réponse aux besoins de formation identifiés ; une formation continue qui vise le développement professionnel et non la transmission de prescriptions qui asservit ;

- des stages étudiants déterminés en fonction des impératifs de formation (progressivité, lieu, encadrement) et non des besoins de l'Éducation nationale et/ou des plafonds d'emploi. Pour garantir la dimension formatrice de l'expérience professionnelle, les berceaux de stage doivent être en surnombre dans les écoles et établissements ; la possibilité, pour les tuteurs et tutrices de « terrain », d'accompagner les étudiants sur leur temps de service (décharge), d'être formés (formation de formateurs), d'impulser et/ou de participer à des recherches collaboratives ;
- la détermination et le fléchage des budgets des INSPÉ, structures à dimension académique et interuniversitaire ; la mise en place d'instances démocratiques au sein des INSPÉ. ■

7

Lutte contre les VSS : dotation des établissements et obligation de résultat

Les révélations de multiples faits de harcèlement sexuel, agressions sexuelles et viols se sont succédé au cours de l'année universitaire 2020-2021. Ces violences, constatées dans les universités comme dans les grandes écoles touchent les personnels et les étudiant-es : tandis qu'une étudiante sur vingt a été victime de viol et une sur dix d'agression sexuelle, les statistiques manquent toujours du côté des personnels, les directions d'établissement restant réticentes à engager des poursuites disciplinaires. Une forme d'impunité règne toujours à l'université.

Le plan d'action national de lutte contre les VSS

dans l'ESR présenté en octobre met l'accent sur la formation et la sensibilisation de la communauté universitaire, le renforcement des dispositifs de signalement et de leur fonctionnement, le renforcement de la communication sur les dispositifs existants et sur les VSS et la valorisation de l'engagement des étudiant-es et des personnels. Or, le ministère n'envisage l'aide financière que par le lancement d'appels à projets, ce qui pour le SNESUP-FSU est clairement contradictoire avec l'ambition affichée.

■ Pour le SNESUP-FSU, le recul des VSS dans l'ESR implique de faire peser sur tous les établissements une obligation de résultat tout en les dotant de moyens pérennes dédiés à la lutte contre les VSS, de les enjoindre à rendre compte à la communauté (notamment devant des conseils élus) de leur action, de faire évoluer les procédures disciplinaires.

■ Le SNESUP-FSU rappelle l'impérieuse nécessité de recenser et de centraliser les informations venant des établissements universitaires concernant les VSS.

Une clarification, une harmonisation et une réforme de la procédure disciplinaire sont également indispensables, la victime étant toujours considérée comme « témoin » de l'affaire. Enfin, le stade des recommandations doit être dépassé pour aller vers une obligation faite aux établissements. ■

Par ailleurs, il existe entre universités de même profil des écarts de dotation qui varient du simple au double et des écarts de taux d'encadrement qui varient du simple au triple. Sans

la réduction de ces inégalités, les missions de service public ne sauraient être délivrées sur l'ensemble du territoire avec des conditions de travail dignes pour les agent-es et des conditions d'études satisfaisantes pour les étudiant-es. En 2021, seuls 18 millions d'euros ont été consacrés à cette convergence (réduction des inégalités) dans le cadre de la seconde phase des « dialogues stratégiques de gestion » (à mettre en regard des 380 millions d'euros du PIA qui accentuent les inégalités). La dépense publique moyenne par étudiante continue donc de diminuer d'année en année depuis dix ans et indique à quel point les gouvernements successifs ne font pas de la formation de la jeunesse une priorité.

Pour réduire les inégalités et amener les établissements les moins dotés à la moyenne, le SNESUP-FSU demande une augmentation et une affectation de 634 millions d'euros supplémentaires à notre budget (+ 3,7 %) et l'embauche de 7 435 agent-es titulaires (environ 50 % d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheur-ses et 50 % de Biatss). ■



8

Des universités gérées démocratiquement et collégialement, financées de manière égalitaire

Le SNESUP-FSU s'oppose aux dérives encore aggravées par la mise en place des établissements expérimentaux. La liberté académique et l'esprit de collégialité doivent demeurer le fondement de l'exercice de nos missions d'enseignant-e et d'enseignant-e-chercheur-se.

■ Le SNESUP-FSU défend un modèle d'université démocratique, garant d'un service public de qualité pour toutes et tous. Plutôt que la fusion, la convention de coordination territoriale, comme une possibilité de regroupement librement choisi et mutuellement avantageux, est plus conforme aux mandats du SNESUP-FSU. Plutôt que la mise en concurrence, le SNESUP-FSU défend le développement d'une logique de coopération à tous les niveaux : local, national, européen et international.

9

Des salaires revalorisés pour chacun·e

Le SNESUP dénonce l'austérité salariale et le développement des logiques managériales d'individualisation dans la fonction publique durant la mandature présidentielle. Il revendique l'indexation de la valeur du point d'indice sur les prix pour mettre un terme au décrochage régulier des salaires.

La perte cumulée de pouvoir d'achat due au gel récurrent de cette valeur justifie de plus des mesures de rattrapage : revalorisation de la valeur du point et attribution de points.

Pour des raisons similaires, le SNESUP revendique le retour à l'indexation des retraites sur les salaires et des dispositions pour réparer les dommages des réformes des retraites passées.

Les formations supérieures et la recherche sont des enjeux vitaux pour relever les défis actuels et futurs de notre monde. Il est urgent de rendre plus attractifs nos métiers universitaires alors que le nombre de doctorant·es a baissé significativement et que le nombre d'EC partant à la retraite va régulièrement augmenter jusqu'en 2028 (+ 67 % par rapport à 2020). Les jeunes qui s'engagent dans cette voie souhaitent bien sûr de meilleurs salaires sur la durée mais sont très sensibles à la possibilité de disposer de stabilité et de visibilité pour inscrire leurs recherches dans la durée.

Aux fausses solutions basées sur plus de dispositifs dérogatoires, de concurrence, de primes, auxquelles la LPR a fait à nouveau appel, le SNESUP oppose le besoin de passer par des améliorations de nos grilles indiciaires pour reconnaître nos missions respectives et le diplôme de doctorat, ainsi que pour favoriser l'égalité professionnelle entre femmes et hommes.



Cette construction doit s'accompagner de mesures contre les blocages d'avancement au sein d'un corps, d'une part, et pour améliorer les possibilités de changement de corps, d'autre part.

Les contractuel·les doivent bénéficier durant leur contrat de progressions de rémunérations en référence à minima aux grilles indiciaires des certifié·es ou des maître·s·ses de conférences suivant leurs fonctions. Enfin, les vacances et heures complémentaires d'enseignement destinées à devenir exceptionnelles doivent voir leur taux progressivement triplé. ■

10

Garantir les libertés académiques dans l'ESR

Aujourd'hui plus encore qu'hier, l'enseignement supérieur et la recherche doivent pouvoir se développer indépendamment des pressions émanant des forces politiques, économiques et religieuses, au service des besoins sociaux.

La recherche doit pouvoir explorer un champ de la connaissance librement débattue entre pairs.

■ Le SNESUP est attaché au statut de fonctionnaire, qui offre certaines garanties. Les libertés académiques s'inscrivent dans une dimension collective indissociable du principe de l'évaluation des travaux par les pairs. Celui-ci prend tout son sens au sein des instances nationales CoNRS et CNU et n'est pas compatible avec l'élargissement du pouvoir managérial du chef d'établissement opéré par le ministère. C'est pourquoi le SNESUP défend le maintien de toutes les compétences décisionnelles du CNU et du CoNRS.

Les formations (initiale, continue, formation tout au long de la vie...) en lien étroit avec la recherche doivent dès le premier cycle développer l'esprit critique et les connaissances pour la vie citoyenne et professionnelle au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles.

C'est dans ce cadre que le SNESUP propose que les EC puissent disposer des garanties de la liberté effective de choix des domaines, axes et thématiques de recherche et de son corollaire : le rattachement à une unité de recherche compatible avec leur projet scientifique ainsi que la capacité de disposer de moyens récurrents afférents, le cas échéant dans une autre université.

Exercer sa liberté de recherche, c'est disposer du temps de la réflexion, de la maturation des savoirs. Au-delà de la nécessaire baisse de leurs services d'enseignement, les EC doivent pouvoir disposer régulièrement de CRCT de droit, à hauteur d'une année tous les sept ans.

Dans ces temps troublés, les risques de décrochage de la recherche sont d'autant plus prégnants. Des moyens ainsi qu'un cadre doivent être consacrés. Le SNESUP demande la création d'instances de recours dans les établissements et nationales pour faciliter le retour à la recherche. ■



Mutuelle : 15 euros pris en charge par l'employeur, un bonus ?

La couverture santé et prévoyance complémentaire est appelée à devenir obligatoire pour les agents publics. À titre transitoire, il est possible d'obtenir de la part de l'employeur une prise en charge forfaitaire de 15 euros par mois à partir de 2022.

Par **CLAIRE BORNAIS**,
membre de la commission administrative

À l'instar du privé, en application de la loi de transformation de la fonction publique d'août 2019, la couverture santé et prévoyance complémentaire (mutuelle, assurance) est appelée à devenir obligatoire pour les agents publics en contrepartie d'une participation financière de l'employeur public. Il sera donc possible de solliciter, à titre transitoire, une participation forfaitaire de 15 euros mensuels à partir de janvier 2022. Cette prise en charge forfaitaire (soumise à prélèvements sociaux et impôts) est actuellement identique pour tous les agents publics, et évoluera progressivement jusqu'à 50 % minimum de la cotisation.

UNE MESURE « SOCIALE »

Cette participation est vouée ensuite à être progressivement déclinée par ministère, donc éventuellement augmentée au gré des accords qui seront « négociés », en fonction du rapport de force dont disposeront comme toujours les organisations syndicales concernées dans chacun des ministères¹. La FSU a produit un document synthétique très bien fait qui explique dans le détail cette mesure et son calendrier d'application, que vous pouvez retrouver sur le site www.fsu.fr².

Cette mesure est présentée par le gouvernement comme « sociale » et permettant de gagner en pouvoir d'achat. Mais, même lorsque la participation de l'employeur sera fixée à 50 %

de la cotisation, nous serons loin de rattraper les pertes induites par des années de gel du point d'indice. Surtout, il faut rappeler que ce sont les tickets modérateurs, les forfaits, les dépassements d'honoraires et les reculs successifs imposés à la Sécurité sociale (déremboursements) qui rendent aujourd'hui quasi indispensable la souscription à une assurance complémentaire. La mise en œuvre de l'ANI de 2013, qui a rendu obligatoire cette complémentaire pour les salarié-es du privé, sous forme d'un contrat collectif choisi et imposé par l'employeur, a favorisé ces reculs de la couverture de la Sécurité sociale ainsi que l'augmentation du poids des assurances privées au détriment des mutuelles. D'ailleurs, la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, Amélie de Montchalin (qui vient d'Axa), a d'ores et déjà commencé à faire pression pour que les négociations aboutissent à des contrats de groupe avec adhésion obligatoire, ce qui est un moyen pour l'employeur de faire baisser le coût global de sa participation (le second étant de choisir une couverture santé et prévoyance peu protectrice donc moins chère, obligeant les salarié-es et agent-es à surcotiser).

ATTEINTE AUX SOLIDARITÉS INTERGÉNÉRATIONNELLES

Ce dispositif présente d'autres pièges, en particulier il ne bénéficiera pas aux retraité-es de la fonction publique, qui verront donc probablement leurs cotisations augmenter (pour compenser les efforts faits par les organismes pour « décrocher le contrat » pour les actif-ves...). Il s'agit là d'une grave atteinte aux solidarités intergénérationnelles. La FSU défend le principe fondateur de la Sécurité sociale, à savoir « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », et revendique le « 100 % Sécu ».

La FSU et le SNESUP-FSU revendiquent également des augmentations salariales, notamment par l'augmentation du point d'indice et la révision à la hausse des grilles de carrière, et pas des indemnités diverses au détriment des solidarités ou des primes « à la tête du client », pénalisant statistiquement les femmes, détruisant les collectifs de travail et engendrant de la souffrance au travail. ■

© Force ouvrière/Flickr



La FSU revendique le « 100 % Sécu ».

La FSU défend le principe fondateur de la Sécurité sociale, à savoir « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ».

1. Ce rapport de force leur est essentiellement donné par le taux de syndicalisation et les mobilisations des personnels, ce qu'il nous faudra sûrement rappeler à nos collègues aussi souvent que possible...
2. fsu.fr/category/la-federation/les-dossiers/protection-sociale.



Trouvermonmaster.gouv.fr : une plate-forme pour une sélection renforcée

À contre-courant de la nécessité d'augmenter les capacités d'accueil et de consolider le droit à poursuite d'études, la ministre Frédérique Vidal a décidé de faire évoluer le site d'information officiel de l'offre de master Trouvermonmaster.gouv.fr vers une plate-forme de choix et d'affectation, calquée sur le modèle de Parcoursup.

Par **NATHALIE LEBRUN** et **HERVÉ CHRISTOFOL**,
membres du bureau national

Entre 2017 et 2020, le nombre d'étudiant-es en licence a augmenté de 15 % tandis que les capacités d'accueil en master n'ont évolué que de + 2 %. Relevons que dans la loi de finances initiale votée par l'Assemblée nationale, le budget 2022 de l'action n° 2 – « Formation initiale et continue de niveau master » – est en baisse de 40 millions d'euros par rapport à 2021, soit un retrait de – 1,5 % ! Pourtant, la France aurait besoin de combler le déficit de diplômés en master et en doctorat pour contrebalancer le fort taux de diplomation de niveaux bac + 2 et bac + 3, l'un des plus élevés d'Europe et des pays de l'OCDE. Ce n'est pas le choix retenu par la ministre F. Vidal.

La sélection en master avait déjà été renforcée par des mesures restrictives du droit à la poursuite d'études en master. La nouvelle étape est de faire évoluer la plate-forme Trouvermonmaster.gouv.fr sur le même modèle que Parcoursup dont on sait qu'il a engendré tri social, anxiété, abandons accrus, bureaucratie et surcharge de travail. Faisant fi de ce bilan désastreux, la Dgesip* y travaille déjà depuis plusieurs mois avec la CPU et le réseau des VP CFVU, un travail très avancé même puisque les responsables de formation entrent déjà les données nécessaires sur la plate-forme. Les organisations syndicales n'ont été informées que très récemment lors d'une réunion multilatérale le 25 novembre 2021.

DÉVALORISATION DU DIPLÔME DE LICENCE

Le projet d'évolution de cette plate-forme ressemble plus à un barrage pour limiter le nombre d'étudiant-es en master en dépit de l'augmentation de la population étudiante. De ce fait, le ministère restreint également l'accès aux concours de la fonction publique accessibles à bac + 4 ou bac + 5. Il institutionnalise la hiérarchisation des universités, les formations les plus en tension se situant dans les grands pôles universitaires, en particulier Paris et sa région. De plus, le diplôme de licence est dévalorisé car l'examen des candidatures ne portera que sur une partie du parcours, comme c'est le cas au lycée. Il y a un risque que le dernier semestre de licence soit vidé de sa substance. Les équipes pédagogiques vont être encore plus surchargées de demandes, ce qui conduira obligatoirement à une informatisation accrue du traitement des candidatures basée sur des algorithmes locaux opaques, comme cela s'est produit avec Parcoursup, avec une baisse de satisfaction des étu-

diant-es sur leurs affectations. Malgré un calendrier qui débutera plus tôt dans l'année (phase de candidature en mars), les affectations n'iront pas plus vite qu'actuellement puisque les étudiant-es auront la possibilité de garder leurs vœux jusqu'au 20 juillet, fin de la phase principale. La phase complémentaire, à destination des étudiant-es sans affectation dans la phase principale, induira comme aujourd'hui des inscriptions tardives en master jusque mi-octobre voire plus. Ce projet de plate-forme d'affectation va renforcer la sélection sur dossier, sans entretien et à l'aide de critères purement déclaratifs.

PRIVILÉGIER L'HUMAIN

Pour le SNESUP-FSU, la plate-forme Trouvermonmaster.gouv.fr doit avant tout tenir compte des souhaits des usagers et permettre aux équipes pédagogiques de privilégier l'humain dans l'examen des candidatures. Le ministère doit augmenter les capacités d'accueil dans les filières en tension et le nombre d'emplois de titulaires pour accueillir les

Le projet d'évolution de cette plate-forme ressemble plus à un barrage pour limiter le nombre d'étudiants en master.



étudiant-es dans de bonnes conditions. Construire une plate-forme master sur le même modèle que Parcoursup, c'est faire peser les conséquences de la politique éducative austéritaire du gouvernement sur les étudiant-es de licence en les culpabilisant de ne pas être retenu-es dans le master de leur choix. Le SNESUP-FSU exige une réelle concertation et une autre plate-forme donnant une meilleure visibilité de l'offre de formation, des processus de candidature simplifiés, une hiérarchisation des vœux des étudiant-es et une affectation qui maximise leur satisfaction en respectant les attentes des équipes pédagogiques. ■

Ce projet de plate-forme ne fera que renforcer la sélection sur dossier, sans entretien et à l'aide de critères purement déclaratifs.

* Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.

Le rôle des conseils centraux au sein des universités

Si les conseils centraux apparaissent souvent comme les maillons de transmission de décisions venant des présidents d'établissement ou du ministère, la participation active de syndiqué-es permet aussi d'informer les collègues avec un discours non formaté et d'obtenir des résultats en infléchissant des décisions, en modifiant les processus d'administration et de décision.

Par le **SECTEUR RECHERCHE**

Les conseils centraux des universités sont des lieux importants pour l'organisation de la vie académique. Ils apparaissent souvent comme les maillons de transmission de décisions venant de président-es isolé-es quand ce n'est pas directement du ministère. Pourtant, la participation active de syndiqué-es y est importante et permet régulièrement d'obtenir des résultats en infléchissant des décisions, en modifiant les processus d'administration et de décision, et aussi en informant les collègues avec un discours non formaté.

Chaque établissement garde sa propre organisation, avec une forte variation des prérogatives entre les conseils ou les sous-conseils, des établissements fusionnés autonomes, ou ceux à l'intérieur de Comue, d'associations, d'écoles... Il reste que les questions générales sont communes quant au fonctionnement de ces instances. Nous proposons de mettre en avant plusieurs de ces éléments. Un premier point est qu'il faut accepter de se départir des habitudes et pratiques de sa propre discipline, des desiderata de son laboratoire ou de son UFR de rattachement. En effet, ces conseils représentent toutes les disciplines de l'établissement. Cela implique d'accepter par exemple que la notion de publication est différente d'une discipline à l'autre, que les contraintes sur la constitution d'une liste d'auteurs aussi, la définition de ce qu'est une expérimentation également, voire la possibilité ou non d'encadrer des doctorant-es. Et pourtant chaque manière de faire est légitime, au-delà de nos a priori disciplinaires.

NE PAS LAISSER LA MACHINE ADMINISTRATIVE S'EMBALLER

Le risque dans ces conseils est souvent de se sentir dépassé par la diversité des problématiques, et de mal comprendre les processus de décision. Si parfois il n'est pas possible de démêler les fils, la présence d'élu-es dans les conseils est nécessaire et ces dernier-ères ont toujours toute légitimité à chercher à comprendre. Au-delà de

la machine infernale que sont ces conseils, il paraît important de maintenir le principe que les décisions qui y sont prises ont des conséquences pour les collègues. Il est donc primordial de maintenir un ensemble de décisions cohérentes et justifiables auprès des collègues.

Le rôle des élu-es syndicaux est aussi de ne pas laisser la machine administrative s'emballer, même si interroger les modus operandi agace bien souvent. Le respect des règles institutionnelles est une nécessité pour assurer le respect du fonctionnement démocratique. Régulièrement est opposé l'argument du pragmatisme. Si un établissement reçoit une dotation, il paraît raisonnable de définir les modalités de la gestion de cette dotation en la considérant comme une aubaine. Mais cela cache la nécessité d'inscrire la gestion des budgets dans une démarche plus globale et complexe. Et il n'y a rien de plus politique que la gestion des finances.

MULTIPLICATION DES APPELS À PROJETS

Il y a rarement une volonté explicite de transformation du monde académique, mais une suite de décisions qui, prises individuellement, peuvent paraître pragmatiques, et peuvent aussi modifier en profondeur le travail des universitaires. Il est fréquent que le ministère se défasse sur les établissements, par exemple en créant des postes que ces derniers ne peuvent pas ouvrir. De même, il est fréquent que les conseils se dédouanent de leurs décisions en faisant porter aux individus la responsabilité de la situation. La tentation de la bibliométrie est un argument facile dans ce sens, mais le fonctionnement archétypal reste celui des appels à projets, que les établissements multiplient à leur guise. Ainsi la sous-dotation d'un laboratoire sera justifiée par certains comme une conséquence de l'absence de réponse ou par un argument de qualité de ses membres (non titulaires d'une HDR par exemple), et non par la pénurie généralisée dans l'ESRI. Le même processus est à l'œuvre en faisant porter aux individus la responsabilité de leur situation, générant de nombreuses injonctions contradictoires sur tous les plans du métier.

Les conseils centraux sont le lieu pour faire respecter la diversité de nos tâches d'enseignement et de recherche, et préserver les collectifs.

S'APPROPRIER LES ENJEUX

La participation des syndiqué·es dans ces conseils est donc primordiale, non seulement pour obtenir de l'information et des accès aux documents, ce qui est nécessaire, mais aussi parce qu'une parole demandant la prise en compte du facteur humain est indispensable. C'est le lieu pour faire respecter la diversité de nos tâches d'enseignement et de recherche, et préserver les collectifs. Et surtout, même si nos voix ne sont pas entendues dans ces conseils, il reste le travail de transmission de l'information. Rendre compte de sa participation dans les conseils permet de faire un pas de côté par rapport aux discours officiels des présidents. Partager cette réflexion aide les communautés académiques à s'approprier les enjeux et à construire de nouvelles solutions.

Enfin, depuis quinze ans, l'ESRI a connu de nombreuses réformes, de la LRU à la LPR. Toutes ces transformations vont vers plus de pouvoir des présidents et des directoires, donc également des conseils centraux. Continuer d'y être attentif, d'y porter une parole combative et de faire le lien entre les différents établissements est plus que jamais important pour rompre avec l'isolement.

DÉBATTRE ET VOTER SUR DES ÉLÉMENTS COMMUNS

Quel que soit le mode de fonctionnement, les conseils centraux des établissements doivent débattre et voter sur des éléments communs. Nous proposons une liste non exhaustive.

- Constitution de la politique budgétaire : construction du budget, clés de répartition entre les composantes.

- Discussion des stratégies politiques : organisation de la recherche – liens entre les laboratoires, organisation de l'enseignement, des relations internationales.

- Définition de la politique d'emploi : campagne d'emploi, définition des modalités de la campagne, validation des comités de sélection pour les enseignants-chercheurs, étude des demandes de mutation, reclassement.

- Modalité d'organisation du déroulé des carrières et des primes : délégation, CRCT, PEDR, avancement de carrière, éméritat.

- Organisation de l'évaluation par le HCERES.

- Section disciplinaire, schéma directeur du handicap, place du dialogue social dans l'établissement, suivi des situations de crise.

- Relations avec les partenaires extérieurs : subventions Feder, contrat plan État-région, développement des réponses aux AAP PIA (ce qui inclut les Idex et I-Site, mais plus seulement aujourd'hui), conventions avec les EPST (CNRS, etc.), projets avec les régions.

- Avis sur les directions (laboratoires et composantes d'enseignement).

- Politique de valorisation de la recherche (valorisation non économique, filiale, SATT, intéressement des chercheurs, etc.).

- Définition des modalités de formation : politique doctorale, paramétrage des capacités d'accueil, mise en place des nouvelles réformes (MEEF, études de santé, BUT, etc.), gestion des fonds CVEC.

- Référentiels communs pour l'organisation interne de l'établissement.

- Gestion des appels à projets locaux (enseignement et recherche). ■

Continuer d'être attentif, de porter une parole combative et de faire le lien entre les différents établissements est plus que jamais important pour rompre avec l'isolement.



La participation des syndiqué·es dans ces conseils est primordiale, non seulement pour obtenir de l'information et des accès aux documents, mais aussi parce qu'une parole demandant la prise en compte du facteur humain est indispensable.

Médicaments en rupture de stock

Dans un système de santé régulé par le marché, certains médicaments, jugés peu rentables par les laboratoires, souffrent d'une pénurie qui affecte les traitements de maladies graves. La santé doit redevenir un bien commun, grâce à la mise en place d'un véritable pôle capable de construire une vision d'un service public de santé tant au niveau national qu'europpéen.

Par **BÉNÉDICTE ROMOND**, professeure, faculté de pharmacie, université de Lille, et **JACQUES HAIECH**, professeur honoraire de biotechnologie, université de Strasbourg

C'est en reprenant la main sur notre politique sanitaire que l'on peut impulser une politique de santé publique capable de prendre en compte une vision globale de la santé au sens de l'OMS.

Le grand public a récemment découvert une situation de pénurie de médicaments, connue de longue date des professionnels de santé, liée à :

- la raréfaction de production européenne de principes actifs, découlant de son coût jugé trop important au regard de la rentabilité recherchée (salaires, exigences de traitement des déchets d'une industrie polluante) ;
- l'obsolescence rapide des brevets au regard du temps nécessaire aux phases précliniques et cliniques et donc le faible retour sur investissement. L'échec répété de potentiels « blockbusters » (marché de plus de 1 milliard d'euros, généré par un traitement à faible coût de grandes populations solvables) a orienté les grandes firmes pharmaceutiques vers des marchés de niche mais dont les prix peuvent avoisiner le million d'euros la dose. Dans le cas d'une négociation jugée trop contraignante, les firmes peuvent jouer de leur position dominante pour faire monter les prix en réduisant l'approvisionnement (exemple d'Aspen Pharmacare, jugé par la Commission européenne en 2021).

mie a bien évidemment aggravé la situation, en ralentissant la vitesse de rotation des conteneurs.

Une parade utilisée est l'obligation de constituer des stocks, instituée par le décret n° 2021-349, pour les médicaments d'intérêt thérapeutique majeur*. En revanche, la relocalisation européenne des productions ne peut s'envisager que sur le moyen terme (concertation sur la liste, compétences en chimie et biotechnologie, revalorisation de la formation...) et demande de calculer un juste prix intégrant l'ensemble des externalités.

QUE PEUT-ON PROPOSER POUR ÉVITER CES RUPTURES DE STOCK QUAND LE SYSTÈME DE SANTÉ EST RÉGULÉ PAR LE MARCHÉ ?

La santé doit et peut redevenir un bien commun. Commençons par mettre en place un véritable pôle de santé publique capable de construire une vision d'un service public de santé tant au niveau national qu'europpéen. Seule l'existence d'un tel pôle permettra aux États de négocier à armes égales avec les grandes firmes pharmaceutiques. Nous avons tous les éléments pour structurer ce pôle avec l'Établissement français du sang (EFS), le Laboratoire national des biotechnologies (LNB), les services des pharmacies hospitalières en capacité de produire des médicaments, et des industries pharmaceutiques parfois en déshérence que l'on peut réorienter vers la fabrication des principes actifs actuellement produits majoritairement en Inde ou en Chine. Notre pharmacopée contient moins de 1 500 molécules actives génériques. Le surcoût éventuel dû à la fabrication des molécules actives en France ou en Europe ne devrait pas excéder 10 %. En 2020, le marché des génériques en France s'élève à 3,8 milliards d'euros (source : LEEM). Que représentent 400 millions d'euros pour renforcer notre sécurité sanitaire ?

C'est en reprenant la main sur notre politique sanitaire que l'on peut impulser une politique de santé publique capable de prendre en compte une vision globale de la santé au sens de l'OMS (bien-être physique mais aussi moral et social). C'est dans cette dynamique que les politiques de prévention auront un sens en liant santé, qualité au travail et démocratie sanitaire. Nous devons tirer les leçons de la pandémie pour reconstruire un système de santé capable de répondre aux besoins de nos concitoyens et de résister aux futures crises sanitaires. ■



Notre pharmacopée contient moins de 1 500 molécules actives génériques. Le surcoût éventuel dû à la fabrication des molécules actives en France ou en Europe ne devrait pas excéder 10 %.

* ansm.sante.fr. |

Mais ce sont surtout les molécules dont le brevet est tombé dans le domaine public qui sont à l'origine de la majorité des pénuries – production de qualité défectueuse, la remise aux normes demandant entre six mois et un an, ou défaut de logistique, la majorité des firmes travaillant en flux tendu pour minorer les pertes. La pandémie

L'universitarisation des formations en soins infirmiers

Sandrine Villemont, formatrice en Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et doctorante en sciences de l'éducation, nous explique la nature de son métier, et ce que signifie l'universitarisation des études pour les futur-es infirmier-ières.

Propos recueillis par **PIERRE-EMMANUEL BERCHE**,
secteur Situation des personnels

En quoi consiste le métier de formateur-riche dans un IFSI ?

Il s'agit de former les infirmiers et les infirmières au cours de leurs trois années d'études jusqu'à l'obtention du diplôme d'État [DE] et du grade de licence. La formation se déroule en alternance avec autant d'heures de stage que de cours. Lorsque les étudiant-es sont en stage, les formateurs-trices sont présent-es dans les IFSI pour répondre aux étudiant-es et au personnel sur les lieux de stage. Il est de plus en plus difficile aujourd'hui de trouver des lieux de stage adaptés compte tenu des difficultés que connaissent les hôpitaux, en particulier dans le public.

Les enseignements se répartissent en plusieurs champs : deux champs universitaires constitués, d'une part, par les sciences biologiques et médicales, d'autre part, par le droit et les sciences humaines et sociales. Ces enseignements sont souvent délivrés sous forme de cours d'universitaires filmés.

Les autres champs sont organisés par les formateurs des IFSI, qui doivent être polyvalents (sciences et techniques infirmières, posture professionnelle).

Le volume de formation est très important : environ 300 heures par semestre, auxquelles s'ajoutent 350 heures de stage, ce qui laisse peu de temps pour une démarche de réflexion.

Que signifie l'universitarisation des études en soins infirmiers ?

Le référentiel a changé en 2009, il est devenu par compétences et est sanctionné par un DE et le grade de licence dans la suite des accords de Bologne. L'inscription administrative se fait dans les universités ; progressivement l'accès aux services étudiants s'est développé. Si le grade de licence est effectivement accordé, il n'y a cependant pas de licence disciplinaire associée. Depuis trois ans, l'inscription se fait via la plate-forme Parcoursup. Il était prévu que les universités délivrent également le DE mais cette disposition n'a pas été mise en œuvre.

Dans certaines universités, une expérimentation de l'universitarisation est



© Pixabay

La formation se déroule en alternance avec autant d'heures de stage que de cours.

en cours avec la perspective d'intégrer les étudiant-es dans un véritable cursus LMD et donc une possibilité de poursuite d'études en master. Depuis 2009, c'est théoriquement possible mais les étudiant-es n'avaient jusqu'alors comme possibilité de poursuite d'études que les masters dans des disciplines autres que les soins infirmiers. La structuration du champ disciplinaire « soins infirmiers » à l'université en master et en doctorat reste pour l'essentiel à réaliser, contrairement à ce qui existe déjà dans de nombreux pays. Ce processus d'universitarisation se fait donc de façon très différente d'une université à l'autre.

Dans ce contexte, quelles sont les attentes des formateur-rices ?

Jusqu'à maintenant, nous sommes essentiellement des agents hospitaliers avec une formation de cadre de santé qui apporte une culture de management. Aujourd'hui, il n'est plus indispensable d'être cadre de santé. Certain-es ont des craintes sur ce que l'universitarisation pourrait impliquer en termes de statut et de conditions de travail ; mais d'autres y verraient des perspectives intéressantes, en particulier dans les apports liés à la recherche, l'ouverture à d'autres professionnels et à d'autres savoirs. ■

« Une expérimentation de l'universitarisation est en cours avec la perspective d'intégrer les étudiant-es dans un véritable cursus LMD et donc une possibilité de poursuite d'études en master. »

LES IFSI

Les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), au nombre de 331 actuellement en France, relèvent de statuts public ou privé (Croix-Rouge, Université catholique de Lille...). Dans tous les cas, ils dépendent du ministère de la Santé et sont financés par les régions depuis 2005.

« Nobel » 2021 en économie : il faut augmenter les bas salaires

La presse parle d'un prix Nobel d'économie qui en réalité n'existe pas. C'est la Banque de Suède qui remet au cours d'une cérémonie ce 10 décembre à Stockholm un diplôme, une médaille d'or et 1 million de dollars pour récompenser des travaux relevant de la « science économique ». Cette année, le prix est décerné pour une moitié à David Card et pour l'autre moitié à Joshua D. Angrist et Guido W. Imbens, respectivement pour sa contribution empirique à l'économie du travail et pour leur contribution à l'analyse des relations causales.

Par **MICHEL MARIC**, coresponsable du secteur International

Alfred Nobel, l'inventeur de la dynamite, un peu déçu dit-on que son invention n'ait pas apporté le bonheur et la paix à l'humanité, avait inscrit dans un premier testament, en 1893, le souhait que la fortune issue des quelque 350 brevets déposés au cours de sa vie puissent permettre de promouvoir des travaux de recherche susceptibles de servir la paix et le bonheur de l'humanité. Dans un second testament, il précisera, en 1895, les cinq domaines des découvertes scientifiques pertinentes. Ces prix seront décernés à compter de 1901¹. Mais ce n'est qu'en 1968 que la Banque de Suède, pour son 300^e anniversaire, décide de financer un prix intitulé « prix de la Riksbank [la Banque centrale suédoise] en science économique à la mémoire d'Alfred Nobel ». Nous parlons donc d'un prix qui n'est pas un prix Nobel et qui est remis par une banque en l'honneur d'un... chimiste. On remarquera dans son intitulé le singulier très pertinemment employé pour « science économique » car depuis cinquante ans, en effet, la Banque de Suède récompense surtout (les exceptions sont rares) les travaux issus d'un seul courant de pensée, celui de l'école dite néoclassique, promotrice du libéralisme économique.

« CONSENSUS LIBÉRAL »

Le choix de récompenser cette année le Canadien David Card (université de Berkeley) est digne d'intérêt. David Card remet en cause un « résultat » supposé acquis depuis la fin des années 1970 : la nécessité de la modération salariale et l'indispensable critique du salaire minimum qui serait incompatible avec les mécanismes de l'équilibre décrits par les économistes néoclassiques. Nombre d'économistes se sont chargés depuis de démontrer que tout ce qui faisait pression à la hausse sur les salaires devait être démantelé ou contourné : salaire minimum, Code du travail... voire syndicats. Tout ce qui empêche les ajustements sur le marché, toutes les réglementations et les « rigidités ». Le salaire minimum n'étant lui-même qu'un prix rigide

sur le marché du travail. Les entreprises mises en situation d'incapacité de payer un prix de marché se retrouvent alors contraintes, montre-t-on ici, de renoncer à des embauches et à une production rentable. En résumé (on connaît bien cette chanson intitulée « consensus libéral ») : salaire minimum = chômage. Et l'on se souvient des poétiques attaques contre le Code du travail de l'ex-présidente du Medef (entre 2005 et 2013) Laurence Parisot : « *La vie, la santé, l'amour sont précaires, pourquoi le travail échapperait-il à cette loi ?* » Poésie d'inspiration néoclassique, dont les soubassements théoriques ont été maintes fois récompensés par le prix Nobel d'économie et dont Emmanuel Macron s'est fait le bras armé en France, notamment avec la réforme du Code du travail.

NOBEL 2021 : DE LA DYNAMITE ?

Partout ce consensus libéral s'est imposé (même s'il a largement fait partout débat) et il s'impose encore si l'on écoute par exemple Bruno Le Maire justifiant par une « *question de bon sens* » l'absence de « *coup de pouce* » au smic.

David Card, avec son coauteur Alan Krueger (décédé en 2019), aura montré (notamment dans un article de 2012²) qu'une augmentation du salaire minimum (de 5 à 10 %) ne conduisait pas nécessairement au déclin et à la perte d'emplois par ailleurs. Pour la méthode, il s'agit de comparer les effets de cette hausse au sein d'une région avec une région semblable où la hausse n'intervient pas. En 1994, il montrera ainsi concernant la restauration rapide dans le New Jersey (comparée à celle en Pennsylvanie), après étude de 410 restaurants dans les deux régions, que la hausse du salaire minimum n'aura eu aucun effet (négatif) sur l'emploi³. Voilà donc un prix Nobel qui dérangera un peu les maîtres-chanteurs à l'emploi. Et qui montre que les idées reçues sur la « bonne gestion » n'attendent que d'être remises en cause. Mais que l'on parle salaire minimum ou CICE, heureusement que d'autres n'ont pas attendu de voir la « révolution empirique » ici récompensée pour tenter de peser dans le débat. ■

Depuis cinquante ans, la Banque de Suède récompense surtout les travaux issus d'un courant de pensée promoteur du libéralisme économique.

1. La physique, la chimie (décernés par l'Académie suédoise des sciences), la physiologie ou la médecine (par l'Institut Karolin de Stockholm), la littérature (par l'Académie de Stockholm) et la paix entre les nations (par un collège issu du Parlement norvégien).

2. David Card, « Do Minimum Wages Reduce Employment? A Case Study of California 1987-89 », *Industrial and Labor Relations Review*, vol. 46, n° 1, octobre 1992, p. 38-54 : davidcard.berkeley.edu/papers/minwage-unemp.pdf.

3. Après avoir multiplié les approches, les coauteurs publient en 1995 *Myth and Measurement: The New Economics of the Minimum Wage*, Princeton University Press.

Formations du supérieur : l'État ne prête qu'aux riches !

Deux publications récentes du Conseil d'analyse économique (CAE) – auquel le Premier ministre prête en général une oreille attentive – méritent une attention. Elles mettent en avant les bénéfices économiques et sociaux des diplômés de l'enseignement supérieur et pointent l'insuffisance d'investissement de la part de l'État, tout en chiffrant la réalité, la rendant ainsi plus visible. Même si nous partageons nombre de constats, certaines solutions avancées par les autrices sont quant à elles éloignées de nos revendications.

Par ANNE ROGER, secrétaire générale

La Note n° 68¹ aboutit à des conclusions qui confirment les analyses du SNESUP-FSU concernant les limites de la démocratisation de l'enseignement supérieur tant vantée par Frédérique Vidal. Démonstration est ainsi faite que les étudiant-es issu-es des milieux les plus aisés touchent deux fois plus d'argent public que les jeunes issu-es de milieux plus modestes et qu'ils-elles reçoivent également trois fois plus d'aides financières de leurs parents. Ils ont également trois fois plus de chances d'accéder à l'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le CAE rappelle que le financement de l'enseignement supérieur doit être envisagé comme un investissement sur l'avenir – les bénéfices publics et privés de l'enseignement supérieur étant caractérisés de « très élevés » – et non comme un coût à réduire. Parmi les recommandations figure ainsi, entre autres pistes, l'ouverture de 150 000 places supplémentaires, plutôt orientées dans les filières scientifiques et techniques et les filières courtes, et l'augmentation des moyens en licence et en master, considérés comme les parents pauvres de l'ESR.

INSUFFISANCE DES DÉPENSES PUBLIQUES

L'investissement global nécessaire au redressement de l'enseignement supérieur est évalué à un montant annuel de 5,4 à 7,6 milliards d'euros, soit entre 0,2 et 0,3 % du PIB, qui permettraient à la France de rejoindre des pays comme l'Allemagne, le Danemark voire les Pays-Bas dans le scénario le plus favorable, tout en restant cependant très loin de la Suède ou de la Norvège. Pour les autrices, « la puissance publique doit s'engager à donner les ressources nécessaires aux établissements, qui doivent eux-mêmes s'engager à répondre aux objectifs de démocratisation, d'ouverture de places et d'augmentation des taux d'encadrement définis par la puissance publique à l'aune d'objectifs clairs et d'indicateurs associés ».

Le Focus n° 74² revient sur l'inégalité (que nous dénonçons régulièrement) de répartition des dépenses en fonction des formations et des spécialités, déjà évoquée dans la note sus-citée qui donne un rapport de un à quatre concernant le coût

des formations. Aux près de 11 000 euros annuels dépensés par étudiant-e pour les diplômes d'ingénieur sont opposés les 4 000 euros en moyenne dépensés pour un-e étudiant-e inscrit-e en licence. L'explication des différences est claire : faible taux d'encadrement et nombre d'heures d'enseignement réduit en licence. Par ailleurs, l'estimation du coût moyen pondéré pour une année d'études dans un établissement dépendant du MESRI s'élève à 5 250 euros, soit la moitié du chiffre avancé par le MESRI (10 110 euros) qui intègre dans ses calculs la recherche et les dépenses d'organisation du système éducatif.

LES FORMATIONS AUX INVESTISSEMENTS ÉLEVÉS SONT PLUS EFFICACES

Enfin, le Focus précise qu'il existe une relation positive entre le coût d'une année de formation et le taux de réussite, les formations qui ont les investissements les plus élevés, et en particulier des taux d'encadrement élevés, semblant les plus efficaces pour amener les étudiant-es jusqu'à l'obtention du diplôme. Si cela va de soi pour le SNESUP-FSU, cela va encore mieux quand d'autres le susurrent aux oreilles des décideurs tout en le chiffrant ! Ainsi, le taux de réussite en trois ans d'une licence est de 29 % (40 % en quatre ans) pour une dépense annuelle de 3 730 euros et un taux d'encadrement de 3,5 EC pour 100 étudiant-es, quand le taux de réussite en IUT est de 68 % (78 % en trois ans) pour une dépense de 9 747 euros et un taux d'encadrement de 9 EC pour 100 étudiant-es. En CPGE, 90 % des étudiant-es poursuivent des études après deux ans pour une dépense annuelle qui atteint 13 400 euros...

En conférence de presse à l'occasion de la sortie de ces documents, le CAE a évoqué la nécessité de pouvoir s'appuyer sur des milliers d'enseignant-es en plus... et suggéré de réfléchir à l'augmentation des volumes horaires des enseignant-es, mais aussi aux services des chercheur-ses qui pourraient enseigner, ou encore de solliciter les professeur-es agrégé-es du secondaire. De ces solutions nous ne voulons pas. Nous le rappelons, l'ouverture de places mieux financées dans l'enseignement supérieur est urgente et un plan massif de recrutement d'enseignant-es et d'EC titulaires doit l'accompagner ! ■

L'ouverture de places mieux financées dans l'enseignement supérieur est urgente et un plan massif de recrutement d'enseignant-es et d'EC titulaires doit l'accompagner !

1. « Enseignement supérieur : pour un investissement plus juste et plus efficace », *Les Notes du conseil d'analyse économique* n° 68, décembre 2021.

2. « Les coûts des formations dans l'enseignement supérieur français : déterminants et disparités », *Conseil d'analyse économique, Focus* n° 74, décembre 2021.

Une nécessité de garde-fous sur la digitalisation de l'éducation

Les 14 et 15 octobre 2021 s'est tenue à Bruxelles la conférence intitulée « e-speed : défis et opportunités pour les syndicats européens de l'enseignement et les organisations d'employeurs à l'ère du numérique ». Elle s'inscrit dans le cadre du dialogue social regroupant les membres du Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)¹, qui fait partie de l'Internationale de l'éducation dont est membre le SNESUP-FSU, et de la Fédération européenne des employeurs de l'éducation (FEEE)². L'objectif de ces journées était de réfléchir au potentiel du numérique pour améliorer le secteur de l'éducation.

Par **NATHALIE LEBRUN**,
coreponsable du secteur Formation

La première journée a été consacrée aux conclusions du rapport de recherche e-speed³, lancé en 2019 avant la pandémie et commencé fin 2020. Il s'agissait de savoir comment l'éducation allait évoluer face à la part grandissante de la digitalisation dans la société. Les résultats sur les expériences, les points de vue et les bonnes pratiques des organisations membres du CSEE et de la FEEE ont été présentés, ainsi que deux visites d'étude de cas, menées après l'enquête, organisées en ligne en 2021 au Danemark et en Roumanie (entretiens avec les acteurs des systèmes éducatifs), pays qui développent le numérique depuis plus de dix ans. La Direction générale de l'éducation de l'Union européenne (DGE-UE) a présenté l'outil Selfie 4teachers⁴, destiné à aider les établissements à évaluer leurs méthodes d'apprentissage à l'ère du numérique, et la Semaine européenne du code⁵, initiative citoyenne qui vise à apprendre la programmation et l'alphabétisation numérique. La seconde journée a été consacrée à l'importance du dialogue social. Les partenaires sociaux ont travaillé à des recommandations pour le projet de déclaration conjointe CSEE-FEEE sur les défis et les opportunités pour les syndicats de l'enseignement et les organisations d'employeurs à l'ère numérique, qui devrait être présenté pour adoption lors de la plénière du dialogue social sectoriel européen le 15 décembre 2021.

PROBLÈMES NOMBREUX

De nombreux problèmes ont été soulevés : matériel inadéquat ou inexistant, réseaux de qualité médiocre, charge de travail augmentée, manque d'instructions précises au niveau national, rôle croissant des EdTech (marchandisation), manque de concentration et démotivation chez les élèves, santé dégradée (fatigue, stress), triche, porosité entre vie privée et vie professionnelle, inégalités renforcées, etc.

Il ressort des échanges que les nouvelles technologies doivent apporter une plus-value à l'enseignement traditionnel. Elles ne remplacent pas le face-à-face et sont au service des élèves et des enseignants. Elles peuvent garantir une éducation plus inclusive (dyslexie par exemple) mais l'égalité d'accès aux outils numériques est nécessaire. Il est important de développer une approche critique de ces outils (exemple du Danemark) et de l'intégrer dans la formation des enseignants. Le numérique ne doit pas être une fin en soi. Il ne doit pas faire face à la pénurie d'enseignants (fermeture d'écoles aux Pays-Bas), aux mesures d'austérité affichées dans certains plans de résilience et de relance (Irlande) ou induire la baisse du taux horaire des heures supplémentaires (République tchèque). Le numérique et l'attractivité du métier enseignant doivent être dissociés.

LES SYNDICATS PAS ASSEZ CONSULTÉS

Le dialogue social national n'est pas assez développé dans de nombreux pays et les réformes sont imposées sans que les syndicats aient voix au chapitre. Les décisions politiques sont prises dans le cadre de partenariats public-privé et non avec les éducateurs. La numérisation devrait être plus largement abordée dans le dialogue social, comme par exemple le droit à la déconnexion (Italie) ou l'usage du matériel personnel inclus dans la négociation (Allemagne). Le dialogue des syndicats avec la DGE-UE doit aussi être renforcé. Plusieurs syndicats ont reproché à la DGE-UE de ne pas être consultés sur le développement de Selfie, la réduction des financements des réunions sur la révision du dialogue social européen et leur non-consultation dans l'établissement de l'ordre du jour de ces deux journées. Ils ont rappelé la nécessité des réunions en face à face et signalé avoir des échanges sur la plate-forme de dialogue social mise en place par la DGE-UE qui posent problème. Il a été rappelé que les syndicats doivent participer aux décisions politiques et concertations, et que le dialogue social a un rôle prépondérant pour le développement de notre société démocratique en Europe. ■

Le dialogue social national n'est pas assez développé dans de nombreux pays et les réformes sont imposées sans que les syndicats aient voix au chapitre.

1. www.csee-etuice.org/fr.
2. educationemployers.eu/fr.
3. www.csee-etuice.org/en/projects/e-speed/4565-introduction-4.
4. ec.europa.eu/education/schools-go-digital_fr.
5. codeweek.eu.

Liberté académique : le singulier en majesté

Le livre d'Olivier Beaud¹ s'inscrit dans le débat actuel sur les libertés académiques, débat auquel le SNESUP entend donner une dimension internationale à l'occasion de la Journée de défense des libertés académiques du 8 février prochain².

Par **CHRISTOPHE VOILLIOT**,
maître de conférences HDR en science politique

POURQUOI « DONNER LE LA » ?

Alors qu'il est d'usage d'utiliser le pluriel en français pour caractériser les libertés académiques, et que ce pluriel est inscrit dans le droit positif³, Olivier Beaud revendique un retour au singulier, à l'instar de la formulation allemande à laquelle nous devrions selon lui nous référer (*akademische Freiheit*). Dans le prolongement des analyses de Paul Ricœur, notamment dans sa préface à un des nombreux livres⁴ où s'exprima le désespoir des universitaires désemparés par la révolte étudiante de Mai-68 et qu'Olivier Beaud considère comme « *les grands oubliés de cette histoire* » (p. 117), il relie la liberté académique à la possibilité d'un libre développement des savoirs et d'une recherche de la vérité. En insistant sur la dimension individuelle de la liberté académique, il entend ainsi préserver les universitaires d'une liberté collective qui pourrait « *déboucher sur l'autoritarisme des organes parlant au nom du collectif* » (p. 42). Cette conception fait de la liberté académique essentiellement une liberté négative au sens d'Isaiah Berlin, c'est-à-dire une protection contre l'autoritarisme de l'État ou contre « *le conformisme résultant de la pression idéologique imposée par les étudiants* » (p. 50).

UNE MÉTAPHYSIQUE DES MENACES

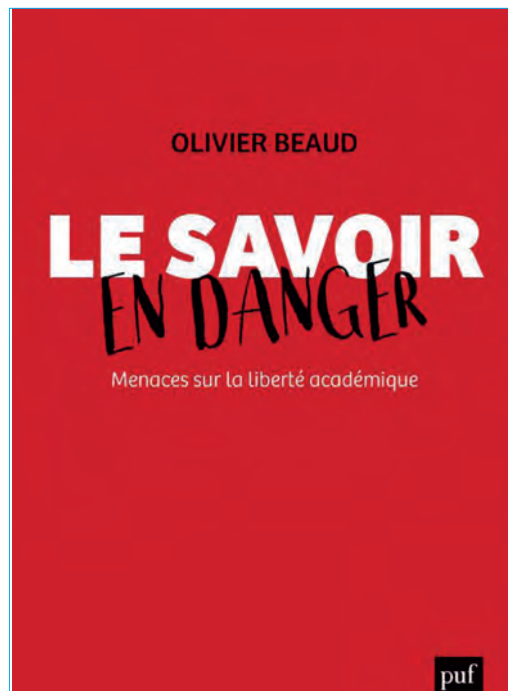
Olivier Beaud s'honore d'appartenir à l'association Qualité de la science française (note 5 p. 13) dont il défend régulièrement les positions, en particulier dans la revue libérale-conservatrice *Commentaire*. C'est dans le prolongement de cet engagement qu'il propose un inventaire des menaces contemporaines qui affectent la liberté académique en insistant tout particulièrement sur les phénomènes de censure. Si les analyses proposées des « affaires » recensées sont toujours

instructives, en particulier quand l'auteur peut se prévaloir d'une proximité disciplinaire avec certains des collègues concernés, l'inventaire se transforme de manière perceptible en prisme déformant. En insistant sur les censures qui contribuent à remettre en cause le magistère des professeurs des universités, Olivier Beaud fait passer au second plan les attaques brutales qui affectent aujourd'hui la liberté académique au niveau international dès que les institutions démocratiques qui en constituent l'indispensable infrastructure se trouvent bousculées ou anéanties. L'auteur

s'en explique d'ailleurs, avec une honnêteté intellectuelle qu'il faut souligner, en précisant que son livre « *a été recentré en large partie sur l'Hexagone* » du fait des « *divers rebondissements survenus en France depuis mars 2019* » (p. 22), c'est-à-dire les « *nouvelles menaces* » qu'il recense dans la troisième partie et dont il impute principalement la responsabilité à « *l'intolérance politique de la part de groupuscules d'extrême gauche* » (p. 19) et celle des « *universitaires qui se comportent en ennemis de la liberté*

académique » (p. 143). Même limité à sa seule dimension hexagonale, l'inventaire demeure néanmoins assez complet et édifiant, et justifie à lui seul la lecture de l'ouvrage.

Au-delà des querelles sémantiques et idéologiques qui affleurent dans cet ouvrage, c'est le sens que nous devons donner au combat en faveur des libertés académiques qu'il convient de préciser. En tant qu'organisation syndicale, le SNESUP – et plus largement l'ensemble des syndicats de l'enseignement supérieur de la FSU – se doit d'articuler à la fois la défense des conditions matérielles de travail de tous nos collègues et celle de la « *liberté de l'esprit de recherche* »⁵, c'est-à-dire de l'engagement collectif des chercheuses et des chercheurs au service du bien commun. ■



Olivier Beaud
relie la liberté
académique
à la possibilité
d'un libre
développement
des savoirs et
d'une recherche
de la vérité.

1. Olivier Beaud, *Le Savoir en danger. Menaces sur la liberté académique*, Presses universitaires de France, Paris, 2021. Un extrait du huitième chapitre a été publié dans le n° 426 de la *VRS* (p. 16-19).

2. Michel Maric, « Mardi 8 février 2022 : Journée internationale de défense des libertés académiques », *Le Snesup* n° 699, novembre 2021, p. 26-27.

3. Article L. 952-2 du Code de l'éducation.

4. Jacques Drèze et Jean Debelles, *Conceptions de l'université*, Éditions universitaires, Paris, 1969. Le texte de la préface a été publié sous forme de tribune par le journal *Le Monde* dans son édition du 17 janvier 1969 alors que Paul Ricœur était doyen de la faculté des lettres de Nanterre.

5. Fernand Braudel, *Les Ambitions de l'Histoire*, Éditions de Fallois, Paris, 1997, p. 147.

Julien Rivoire « L'objectif est de peser sur l'agenda politico-médiatique en imposant nos sujets dans l'actualité »

Enseignant en économie et sciences sociales à l'université Paris 13, membre du SNESUP et responsable syndical à la FSU, Julien Rivoire est porte-parole d'Attac France. Il nous relate les combats menés par l'association altermondialiste, contre le pouvoir de la finance et des multinationales, mais aussi en matière de défense de l'environnement.

Propos recueillis par **ANNE ROGER**,
secrétaire générale

Peux-tu nous rappeler ce qu'est Attac en quelques mots et quels sont les grands sujets abordés au sein de l'association ?

L'Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne [Attac] a été fondée en 1998, à la suite d'un article dans *Le Monde diplomatique* et grâce au soutien d'organisations comme le SNESUP-FSU, un des premiers membres fondateurs. Attac est alors connue pour son combat contre l'emprise de la finance et pour l'instauration d'une taxe sur les transactions financières. Depuis vingt ans, le chemin parcouru a élargi les fronts d'actions de l'association. Au pouvoir de la finance et des multinationales, les défis environnementaux ont été intégrés assez vite, dès le milieu des années 2000, au logiciel d'Attac.

À sa création, l'association a été très vite connue et reconnue pour son expertise et ses productions. Attac a plus de 20 ans, et nous faisons en sorte aujourd'hui de conjuguer cette expertise avec la dimension « éducation populaire » et « action », à travers la désobéissance civile. Ces trois aspects s'articulent et nous permettent de gagner en visibilité et en légitimité. Les actions ont permis de redynamiser notre cadre, de le rajeunir, de lui donner un autre élan. Aujourd'hui, Attac est capable sur un même trimestre de publier trois ouvrages – sur les luttes dans le monde, les stratégies du mouvement climat, et, à paraître, un bilan du mandat d'Emmanuel Macron¹ –, de mener des actions pour dénoncer les profiteurs de la crise et contre l'injustice fiscale et de faire vivre des dynamiques unitaires, à l'occasion de la COP26 ou de manière pérenne avec l'alliance syndicalo-écologiste Plus jamais ça !

En quoi consiste ta mission de porte-parole ? Comment s'est passée la succession avec Aurélie Trouvé ?

Aurélie Trouvé a souhaité mettre un terme à sa fonction de porte-parole de l'association, qu'elle a exercée avec intensité et brio entre 2006 et 2009 puis depuis 2016, afin de gagner une liberté de parole et d'action en cette année d'élections. Attac est une association indépendante de toute force politique et a des habitudes strictes au sujet de l'investissement de ses membres, localement comme nationalement, dans une campagne électorale, les statuts obligeant la mise en retrait.

Personne n'était prêt-e à donner autant de temps qu'elle a pu le faire ces dernières années. Nous avons donc constitué une équipe paritaire de quatre porte-parole afin que les différentes sollicitations soient partagées. Sollicitations médiatiques, mais également réponses aux comités locaux (une centaine aujourd'hui) et suivi des relations unitaires pour construire des coalitions. C'est notamment sur ces deux dernières fonctions que je suis attendu. Attac joue bien souvent un rôle particulier dans la galaxie des mouvements sociaux, en étant en capacité de mettre autour d'une même table des mouvements sociaux voire politiques aux histoires et cultures différentes. Ce fut le cas dans des combats contre des traités de libre-échange, pour construire la coalition Climat 21 regroupant plus de 130 organisations à l'occasion de la COP à Paris, et plus récemment en jouant un rôle central dans l'émergence de Plus jamais ça !

La construction de ces liens, d'espaces d'échanges et d'actions communes me semble un apport très important d'Attac dans un contexte d'éclatement de la gauche sociale et politique. Et la présence d'organisations membres fondateurs et de ses militant-es, notamment syndicaux comme moi, permet à Attac d'avoir une compréhension élargie des différents mouvements, de leur culture, des débats qui les traversent, des agendas des uns et des autres.

« Depuis vingt ans, le chemin parcouru a élargi les fronts d'actions d'Attac. »

1. france.attac.org/nos-publications/livres.

Tu es aussi engagé au SNESUP et à la FSU, comment vois-tu la complémentarité entre ces engagements qui peuvent paraître de prime abord éloignés ?

Cet engagement au sein d'Attac est très complémentaire et me semble cohérent avec l'engagement syndical, notamment à la FSU. Le syndicalisme de transformation sociale que nous portons au SNESUP et à la FSU cherche à articuler la défense quotidienne de nos droits, l'amélioration de nos conditions de travail, tout en portant un projet qui s'attaque à la racine des problèmes, en pointant la responsabilité d'un système capitaliste et productiviste qui exploite d'un même mouvement l'humain et la nature. Attac peut nous nourrir de ses analyses, mais aussi être un outil pour construire des campagnes que nous ne mènerions pas et qui pourtant participent d'un combat commun. C'est également une opportunité pour nos organisations syndicales qui peuvent, via Attac, être en contact, même distant, avec des mouvements émergents pour la justice climatique ou contre des projets inutiles et imposés, avec des mouvements militants parfois éloignés des nôtres mais qui peuvent constituer une part de l'avenir des mouvements futurs. Et sûrement de futur-es syndicalistes !

Dans la campagne présidentielle qui s'annonce, comment Attac envisage-t-elle de peser dans les débats ?

Pour Attac, l'objectif est de peser sur l'agenda politico-médiatique en imposant nos sujets dans l'actualité. Les campagnes prévues sont en cohérence avec les grands enjeux de la période : pour Attac, la question fiscale est un peu notre cœur de métier. Nous venons de mettre en place un Observatoire de la justice fiscale² pour alimenter les analyses sur ces enjeux d'égalité dans notre société, pour repenser le rôle de l'impôt dans une société solidaire. On voit bien que le débat politique dans la période préélectorale ne prend pas ce chemin. Ce n'est pas par hasard si nous avons décidé de lancer cet observatoire en septembre 2021, c'est pour imposer ce débat dans la campagne, face aux forces politiques qui préfèrent relayer les questions chères à l'extrême droite. La prochaine campagne s'intitule « Prélèvements à la source », elle vise une fois encore à dénoncer l'évasion fiscale de grands groupes qui font des profits, notamment BNP Paribas, Total, McDonald's et Amazon. Et puis en ciblant ces grands groupes, au-delà de la fiscalité, nous articulons aussi les enjeux sociaux et environnementaux : les droits dégradés des salarié-es (emploi, conditions de travail) et les choix de production (à



© Snecsup

Julien Rivoire.

l'opposé des préoccupations écologiques) de ces groupes ne font mystère pour personne.

Nous allons également poursuivre le travail engagé avec Plus Jamais ça ! D'abord parce que la question climatique s'impose à nous avec brutalité aujourd'hui : on ne peut plus nier qu'il y a véritablement urgence après l'été dévastateur que l'on a traversé, et après la lecture du rapport du GIEC. Au sein de PJC [regroupement syndical et associatif dont est membre Attac], nous avons construit cette alliance inédite, une coalition d'associations environnementales ou altermondialistes (Greenpeace, Les Amis de la Terre, Oxfam et Attac) et syndicales (CGT, Solidaires, Confédération paysanne et FSU), qui s'inscrit dans la durée et travaille de façon pérenne à un véritable projet de société alliant enjeux sociaux et environnementaux. C'est inédit et aujourd'hui un acquis très précieux, car les intérêts des uns et des autres ont pu un temps sembler contradictoires (défense des emplois versus mesures écologiques). Aujourd'hui, ces huit composantes de la coalition sont toutes convaincues que personne ne s'en sortira tout seul : cette prise de conscience a permis de franchir une étape, PJC est un élément important pour peser sur les mobilisations et construire le rapport de force dans la période. ■

« À sa création, l'association a été très vite connue et reconnue pour son expertise et ses productions. »

1 2. obs-justice-fiscale.attac.org.

Plans d'égalité professionnelle des établissements de l'ESR

La loi de transformation de la fonction publique (6 août 2019) a institué l'obligation pour tous les employeurs publics de se doter d'un plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle. Le plan national d'action 2021-2023¹ établi conjointement par le MENJS et le MESRI constitue le cadre de référence pour l'élaboration des plans égalité dans les établissements de l'ESR. Un « Référentiel des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'enseignement supérieur et la recherche » propre au MESRI vient le compléter². À l'issue de l'année 2021, où en sont les établissements de l'ESR dans la mise en œuvre de ce plan ? Quelles sont les échéances à venir ? Quels sont les points sur lesquels nous devons être vigilant-es ?

Par **FRANÇOISE PAPA**,

membre du secteur Situation des personnels
et du groupe Égalité femmes-hommes du SNESUP-FSU

Le plan égalité peut être un levier pour atteindre l'objectif de réduction des écarts de rémunération et de déroulement de carrière.

Le plan national d'action est structuré en cinq axes thématiques (dont les quatre derniers sont obligatoires) déclinés en mesures :

1. renforcer la gouvernance des politiques d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
2. créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles ;
3. évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunérations et de déroulement de carrière entre les femmes et les hommes ;
4. mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle ;
5. prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences (dont les violences sexuelles et sexistes), de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

En premier lieu, il est nécessaire de s'assurer que le plan d'action égalité professionnelle a été élaboré et qu'il est bien accessible sur l'intranet et sur le site Internet de l'établissement.

Le plan de l'établissement doit préciser :

- les mesures auxquelles s'engage l'établissement ;
- le ou les objectifs à atteindre pour chaque mesure ;
- les indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures ;
- si possible, les moyens et outils mis à disposition ;
- le calendrier de mise en œuvre des mesures.

Est-ce le cas dans votre établissement ?

Dans chaque établissement, un comité de suivi de la mise en œuvre du plan doit être mis en place « en concertation avec les organisations syndicales », afin de formaliser à travers un bilan annuel l'état d'avancement des actions inscrites au plan et de permettre « d'alimenter le dialogue de gestion annuel avec le niveau national ».

Un comité de suivi ad hoc a-t-il été mis en place dans l'établissement ? Les instances – CT et CHSCT mais aussi CA et CAC – ont-elles été consultées sur l'état d'avancement des actions inscrites au plan (bilan annuel) ? Comment se traduit dans le dialogue de gestion avec le ministère la prise en compte des problématiques d'égalité professionnelle ?

Focus sur les mesures 2 et 3 (voir plus haut).

La diffusion effective aux comités de sélection, en amont des recrutements, de la circulaire du 18 juin 2020 relative à l'égalité de traitement dans les procédures de sélection en vue de limiter les biais de sélection dans l'ESR, contribue à créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles.

Est-ce que, dans votre établissement, les procédures de recrutement de tous les agents comportent une sensibilisation aux biais de sélection à destination des membres des diverses commissions en charge des recrutements ? Ces derniers disposent-ils de données sexuées sur les emplois, viviers, etc. ?

Cette vigilance est d'autant plus nécessaire que les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes persistent (cf. *Note de la DGRH* n° 10, novembre 2021)³ en raison, d'une part, de l'effet « ségrégation des corps » – « le corps des professeurs des universités est le mieux rémunéré avec une proportion de femmes bien plus faible (28 %) que dans le corps des maîtres de conférences (45 %) » ; d'autre part, de l'effet « démographique au sein des corps », « c'est-à-dire à une plus faible proportion de femmes dans les grades-échelons les plus rémunérateurs ».

Quelles mesures concrètes sont adoptées dans votre établissement en matière de recrutement ? d'attribution de primes ? d'octroi de CRCT ?

Le plan égalité peut être un levier pour atteindre l'objectif de réduction des écarts de rémunération et de déroulement de carrière : c'est un outil dont nous devons nous emparer pour faire avancer nos revendications sur l'égalité professionnelle. Nous aborderons ultérieurement les thèmes 4 et 5 du plan national. ■

1. snesup.fr/sites/default/files/fichier/plan-national-d-action-2021-2023-pour-l-galit-professionnelle-74975.pdf.
2. www.cdefi.fr/files/files/20201000_-_Referentiel_plan_d_action_egalite_dans_l_ESR.pdf.
3. www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-12/note-dgrh-n-10-novembre-2021-les-carts-de-r-mun-ration-entre-les-femmes-et-les-hommes-enseignants-chercheurs-universitaires-15352.pdf.

L'impasse ou comment Macron nous mène dans le mur

Impressionnante défiance. Jusqu'à l'abstention massive. Jusqu'aux vaccins. Terrible montée des thématiques de l'extrême droite. Particulièrement grave montre-t-on ici dans le contexte franco-français. Le dernier ouvrage de Guillaume Duval¹ s'impose avec la volonté de comprendre et de décrire finement les motifs de l'impasse dans laquelle Emmanuel Macron nous conduit. Pour mieux les dépasser.



Par **MICHEL MARIC**,
coresponsable du secteur International

C'est d'un côté l'histoire d'un aristocrate qui voulait passer ses week-ends à la Lanterne. Et qui est devenu président de la République. C'est de l'autre l'ouvrage d'un intellectuel engagé pour lequel ce président est aux antipodes des combats qu'il a menés depuis cinquante ans. Et qui souhaite d'abord comprendre, précisément, comment son pays parvient à se retrouver dans une telle impasse².

ARISTOCRATIE D'ÉTAT

« En France, l'État avec un grand E se situe depuis l'origine en dehors et au-dessus de la société afin de modeler selon les volontés du Prince », note d'emblée Guillaume Duval. Et « cette aristocratie d'État endogamique domine depuis longtemps tout le spectre des partis de gouvernement ». Jusqu'à ce que droite de gouvernement et gauche sociale-libérale, toutes deux dominées par cette aristocratie d'État, conduisent des politiques « de plus en plus convergentes en matière économique et sociale ». Et l'auteur d'argumenter : « Toutes deux considèrent en effet que c'est la paresse supposée, le coût du travail trop élevé, les droits sociaux trop importants et la protection sociale trop étendue des salariés ordinaires qui sont à l'origine de nos difficultés économiques. » Pire encore : cette aristocratie d'État se trompe complètement dans ses analyses et propose des remèdes contre-productifs. Cela résulte, affirme l'auteur, « de son habitus élitiste franco-français » inadapté au contexte de la mondialisation. À l'instar d'Emmanuel Macron, souligne-t-il, « ces hauts fonctionnaires sont persuadés d'être plus intelligents que tout le monde ». Face à l'échec des politiques passées, ils sont incapables de supposer qu'elles seraient erronées ou inadaptées : non, tout se passe comme s'ils se disaient, comme l'a d'ailleurs plusieurs fois affirmé le président de la République, qu'il faut aller plus vite, qu'il faut aller plus loin dans une voie qu'ils considèrent comme la seule possible. Pas surprenant alors que la macronie rassemble un personnel politique venant de divers horizons. Tout comme il n'est pas surprenant que son action « ait suscité

un tel rejet », notamment avec « la révolte la plus violente que le pays ait connue depuis la Seconde Guerre mondiale » et in fine un accroissement de la défiance à l'égard des institutions.

LES QUATRE ERREURS

Et l'auteur argumentera, en autant de chapitres, les erreurs principales qu'il relève : « la France a besoin d'un nouveau Bonaparte » (erreur n° 1) ; « il faut baisser les dépenses publiques » (erreur n° 2) ; « il faut travailler plus pour gagner moins » (erreur n° 3), « il faut diminuer les impôts des plus riches » (erreur n° 4).

À la lecture de l'ouvrage, on comprend l'enfermement sociologique de ce pouvoir, son attitude à l'égard des « corps intermédiaires », le fait que rien ne soit sorti du grand débat national, le caractère « faussement moderne » de ceux qui se prennent pour l'élite mais qui sont en réalité parfaitement retardataires tant sur les mouvements du monde que sur la compréhension basique de ses mécanismes de fonctionnement. Il est indispensable de lire ici la description que fait l'auteur du fonctionnement de l'économie de marché, qui n'a rien de « naturel » tant elle est toujours régulée par l'État.

Ainsi, affirme Guillaume Duval, « le signe le plus sûr qu'un pays est en train de se développer, c'est en réalité la montée de la part de ses dépenses publiques dans le PIB ». Il suffit, argumente-t-il, « de se rendre une fois sur un marché africain pour constater la vitalité entrepreneuriale et le dynamisme commercial ». Pourtant, le continent souffre à nombre d'endroits du manque d'une action publique efficace : système éducatif, qualité de l'air ou de l'eau, assainissement, approvisionnement stable en électricité, système juridique limitant la corruption et nécessaire au respect des contrats, etc., etc.

Le lecteur trouvera ici de nombreux arguments de cette nature et parmi les ouvrages censés faire le bilan du quinquennat qui s'achève (curieusement relativement peu nombreux), voilà un opus qui en moins de 160 pages accomplit l'exploit de proposer une analyse argumentée et des pistes alternatives... tout en apprenant à ses lecteurs des choses qu'ils ne savaient pas déjà. Si l'on manque d'idées pour les fêtes, voilà un livre à offrir largement avant la présidentielle. ■

Cette aristocratie d'État se trompe complètement dans ses analyses et propose des remèdes contre-productifs.

1. Guillaume Duval, *L'Impasse. Comment Macron nous mène dans le mur*, Les Liens qui libèrent, Paris, 160 p., 14,50 €.

2. Ancien rédacteur en chef d'*Alternatives économiques* et membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE), Guillaume Duval est depuis quelques décennies un observateur à la fois fin et inépuisable (bien qu'aussi discret que modeste) des questions économiques, politiques et sociales.

Syndiquez-vous !

Précarité

Isolement

Sous-financement chronique

Restriction des libertés

LE « MONDE D'APRÈS »

DÉPENDRA AUSSI DE NOUS

**Rejoignez le SNESUP-FSU, le syndicat des
enseignant·es et enseignant·es-chercheur·ses
du supérieur, titulaires et non titulaires**



SNESUP-FSU
78, rue de Faubourg-Saint-Denis
75010 Paris
01 49 79 96 10 – www.snesup.fr

